

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



21<sup>e</sup> Année

30 SEPTEMBRE 1965

N° 12

## SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de septembre) . . . . .	2
2) La Visite officielle au Brésil de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse . . . . .	3
3) Inauguration de l'Usine Du Pont de Nemours-Luxembourg . . . . .	14
4) Le Projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 1966 . . . . .	19
5) Le Nouvel Aménagement du Rocher du Bock à Luxembourg . . . . .	21
6) L'Assemblée Plénière 1965 de Pax Romana à Luxembourg . . . . .	23
7) Nouvelles de la Cour . . . . .	29
8) Réunions du Conseil de Gouvernement . . . . .	29
9) Nouvelles diverses . . . . .	30
10) Le Mois au Luxembourg (mois de septembre) . . . . .	33

# Mémorial (mois de septembre)

## Ministère des Affaires Etrangères.

Un arrêté grand-ducal du 26 août 1965 porte publication du Protocole d'exécution du Protocole spécial relatif au régime d'association monétaire, signé à Bruxelles, le 21 mai 1965, entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique.

La loi du 25 septembre 1965 approuve la Convention conclue en exécution de l'article 37, al. 2 du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signé à Bruxelles le 14 janvier 1964.

\*

## Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 16 août 1965 règle les échanges d'animaux d'élevage, de rente et de boucherie des espèces bovine et porcine entre le Grand-Duché de Luxembourg et les autres Etats membres de la Communauté Economique Européenne.

Un règlement grand-ducal du même jour détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan de l'administration des services agricoles.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1965 règle l'importation de semence de froment d'hiver et de seigle d'hiver pour la campagne culturale 1965-1966.

Un autre règlement grand-ducal du même jour porte déclaration des stocks de vins indigènes et étrangers ainsi que de la récolte de vin indigène en 1965.

\*

## Ministère du Budget.

La loi du 29 juillet 1965 arrête les comptes généraux de l'exercice 1962. Ces comptes sont publiés au Mémorial du 14 septembre 1965.

\*

## Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 25 septembre 1965 fixe les prix de vente maxima pour les combustibles minéraux solides destinés à l'usage domestique.

\*

## Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 16 août 1965 crée l'enseignement moyen.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1965 fixe le mode de sélection des candidats et candidates pour l'Institut pédagogique.

\*

## Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 22 juillet 1965 modifie l'annexe au règlement ministériel du 22 avril 1965 portant établissement de critères de pureté spécifiques pour les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine.

La loi du 26 août 1965 règle l'organisation des cadres du personnel du sanatorium de Vianden.

Un règlement grand-ducal du 9 septembre 1965 complète l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 concernant le contrôle des viandes par un chapitre relatif à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes entre Grand-Duché de Luxembourg et les autres Etats membres de la Communauté Economique Européenne.

\*

## Ministère des Transports, des Postes et Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 7 septembre 1965 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Un règlement ministériel du 27 août 1965 règle la protection de la réception des émissions radio-diffusées, sonores et de télévision, contre les perturbations parasites.

\*

## Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1965 fixe le tarif des taxes à percevoir au profit de l'Etat pour les travaux de mensuration et d'abornement, exécutés par l'administration du cadastre et de la topographie, sur la demande et dans l'intérêt de particuliers.

Un règlement ministériel du même jour fixe le tarif de délivrance des reproductions et extraits de documents cadastraux exécutés par l'administration du cadastre et de la topographie.

La loi du 26 août 1965 complète la loi du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg.

# La Visite officielle au Brésil

## de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Répondant à l'invitation du Président de la République des Etats-Unis du Brésil, le Maréchal Humberto de Alencar Castello Branco, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent en visite officielle au Brésil du 13 au 17 septembre 1965.

### Le départ de Leurs Altesses Royales de Luxembourg

Le 10 septembre, à l'occasion du départ de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour le Brésil, une cérémonie eut lieu à 18 heures au Palais de Luxembourg au cours de laquelle le Couple grand-ducal prit congé des Chefs des missions diplomatiques établies à Luxembourg, du Chargé d'Affaires a. i. du Brésil, du Président de la Chambre des Députés, des Membres du Gouvernement, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et de différentes autres personnalités luxembourgeoises.

Après cette cérémonie, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue, devant le Palais grand-ducal, en présence d'une importante foule, un détachement de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique qui rendit les honneurs militaires.

Le cortège officiel, encadré d'une escorte motorisée de la Gendarmerie, quitta le Palais grand-ducal vers 18 heures 20 en direction de l'aéroport du Findel.

A Leur arrivée à l'aéroport, Leurs Altesses Royales, accompagnées de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Madame Georges Reuter, Dame d'honneur honoraire, Monsieur Guillaume Konsbruck, Chambellan e.s.e. et du Major Germain Frantz, Aide de camp, furent saluées par le Président et le Directeur de la Compagnie « Luxair » et le Commandant de l'aéroport. Un bouquet de fleurs fut offert à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse par deux petites filles.

Après la présentation des membres de l'équipage, Leurs Altesses Royales et les membres de la Suite

prirent place à bord de l'avion qui décolla peu après 18 heures 30 en direction de Paris.

A Leur descente d'avion à Orly, Leurs Altesses Royales furent saluées par Monsieur Pierre Siraud, Chef du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères et Monsieur Edouard Molitor, Chargé d'Affaires a. i. du Luxembourg à Paris, puis Elles furent conduites vers le salon d'honneur d'Orly où plusieurs personnalités attendirent Leurs Altesses Royales.

L'avion de la compagnie brésilienne « VARIG » décolla de Paris à 22 heures 20 en direction de Rio de Janeiro où il atterrit le 11 septembre à l'aéroport international « Galeao » vers 8 heures du matin, heure locale.

A Leur descente d'avion, Leurs Altesses Royales furent saluées par Son Excellence l'Ambassadeur des Pays-Bas à Rio et Madame E.J. Lewe Van Aduard, Son Excellence Monsieur Afranio de Mello-Franco, Ambassadeur du Brésil au Luxembourg, Son Excellence Monsieur Paul Bihin, Ambassadeur de Belgique à Rio, le Général de Brigade Araken de Oliveira et le Ministre de Rio Branco, attachés à la personne de Son Altesse Royale le Grand-Duc pendant la durée de la visite au Brésil, le Chef de Protocole adjoint du Gouvernement brésilien, Monsieur A. de Toledo Bandeira de Mello, Consul Général du Luxembourg à Rio, Monsieur Nicolas Schaack, Consul du Luxembourg à Rio et Monsieur Nicolas Hientgen, Consul du Luxembourg à Sao Paulo, ainsi que par M. Erling Lorentzen et son épouse, la Princesse Ragnhild, fille de Sa Majesté le Roi Olav V de Norvège et cousine de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

### La journée du 13 septembre

#### Début de la visite officielle à Brasilia

Lundi, le 13 septembre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés des membres de Leur Suite, quittèrent l'aéroport « Santos Dumont » de Rio de Janeiro peu après 9 heures à bord d'un avion spécial du Gouvernement brésilien à destination de Brasilia.

L'avion se posa à midi sur l'aérodrome de Brasilia. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillies à Leur descente d'avion par le Président de la République des Etats-Unis du Brésil le Maréchal Humberto de Alencar Castello Branco et les membres du Gouvernement brésilien.

Leurs Altesses Royales furent accompagnées de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président

du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Madame Georges Reuter, Dame d'honneur honoraire, Monsieur Guillaume Kongsbruck, Chambellan e.s.e., Monsieur André Philippe, Chef du Protocole, le Major Germain Frantz, Aide de camp et Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Le Chef de l'Etat brésilien salua très chaleureusement Leurs Altesses Royales. Tandis que retentirent les hymnes nationaux luxembourgeois et brésiliens, exécutés par la musique de la garde présidentielle, une salve de 21 coups de canon fut tirée en l'honneur des hôtes officiels du Brésil.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné du Commandant des détachements d'honneur de l'armée, de la marine et de l'aviation, passa en revue la troupe alignée devant le bâtiment de l'aérogare qui était pavoisé aux couleurs des deux pays.

Après les présentations, le Président Castello Branco et ses hôtes, ainsi les membres de Leurs Suites, se rendirent par la route à l'Hôtel Nacional.

A 15 heures 30, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut reçu par Son Excellence Monsieur le Président Castello Branco avec lequel Il eut une entrevue d'une heure au Palais du Planalto. A cette occasion, le Président des Etats-Unis du Brésil remit à Son Altesse Royale le Grand-Duc les insignes du « Grand Collier de l'Ordre National de la Croix du Sud », tandis que

Son Altesse Royale le Grand-Duc conféra au Président Castello Branco l'« Ordre du Lion d'Or de la Maison de Nassau ».

Pendant que le Président Castello Branco recevait Son Altesse Royale le Grand-Duc, S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, eut un entretien avec Monsieur Vasco Leitao da Cunha, Ministre des Affaires Etrangères du Brésil. A la suite de cet entretien qui eut lieu dans le salon de réception du Palais du Planalto, eut lieu l'échange de cadeaux. Son Altesse Royale le Grand-Duc offrit au Maréchal Castello Branco une photographie dédiée du Couple princier, encadrée d'une monture de métal blanc ainsi qu'une sculpture en bronze représentant un taureau zébu, œuvre du sculpteur luxembourgeois Gust Tremont. Le Chef de l'Etat brésilien offrit à Son Altesse Royale le Grand-Duc une collection d'amulettes typiques du folklore afro-brésilien en argent massif. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Se vit offrir un grand collier d'améthystes montées sur or.

### Visite au Suprême Tribunal Fédéral du Brésil

Vers 17 heures, Son Altesse Royale le Grand-Duc rendit visite au Suprême Tribunal Fédéral du Brésil où, au cours d'une séance solennelle, des allocutions furent prononcées par le Président Ribeiro da Costa et S.A.R. le Grand-Duc.

## Allocution prononcée par Monsieur Ribeiro da Costa, Président du Suprême Tribunal Fédéral du Brésil

« Altesse Royale Grand-Duc Jean  
de Luxembourg,

Grâce à votre honorée visite, le Tribunal Fédéral Suprême est témoin d'un des plus heureux événements survenu dans les relations amicales existant entre notre pays et le vôtre, et qui restera, sans doute, solennellement marqué dans la tradition et l'histoire de la Justice nationale par votre insigne présence dans cette Maison.

En effet, chaque peuple, chaque nation, chaque pays garde, d'une façon générale, la conduite de ses tendances accentuées par l'idiome, l'authenticité et l'orientation politique, économique et sociale d'après le caractère prédominant de ses coutumes propres, dont l'évolution progressive les a, au cours des temps, sensiblement perfectionnées.

L'histoire des peuples et des races disséminés tout d'abord dans les continents européen, asiatique et africain et, plus tard, dans le nouveau continent, n'a pas fait ressortir, alors, la tendance qui s'épanouit et se répand aujourd'hui sous l'impulsion du développement et du progrès des temps modernes, créant un mouvement de haute compréhension et d'indispensable collaboration morale et matérielle parmi les pays, dans le sens vertical de la construc-

tion d'un monde libéré de craintes, d'appréhensions, de méfiance et de représailles, avec le ferme espoir qu'un jour la paix universelle si ardemment désirée viendra couronner cette entreprise.

La technique moderne des sciences appliquées et l'évolution progressive réalisée grâce à la rapidité des transports aériens, à la radio, à la télévision, au cinéma, constituent des facteurs de rapprochement entre toutes les nations et tous les peuples, et ont une influence importante sur le comportement de leurs dirigeants et leaders, dans le sens d'une large fraternité fondée, il est vrai, sur les intérêts réciproques qui sanctionnent de façon expressive l'entente dans la communauté universelle.

Voilà la raison fondamentale qui explique la nouvelle ligne de conduite adoptée par les Chefs d'Etat et les Souverains des nations plus cultivées pour connaître personnellement les autres pays, en entreprenant — et il faut les applaudir — de constantes visites aboutissant au rapprochement des intérêts mutuels, qui se concrétise, généralement, par des traités et accords basés sur la nature des activités productrices réciproques.

Altesse Royale, en revenant fouler le sol de notre pays à l'occasion de la présente visite, appliquez



d'une manière éloquent et en Chef d'Etat éclairé cette même ligne de conduite, en nous honorant de Sa déférence qui est la marque des pensées élevées qui animent Votre esprit éclairé et de Votre vision sûre de Souverain, dont les principes et le comportement sont façonnés par Votre insigne personnalité qu'orne, au plus haut degré, un esprit humain incontestable.

Il ne fallait pas s'attendre à un changement de Votre conduite lorsque Vous avez assumé la direction d'un pays hautement civilisé, placé pendant de longues années sous l'admirable influx de Votre très noble prédécesseur, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, qui avait pris en main, le 15 janvier 1919, les destinées du Luxembourg.

Dès la prime jeunesse, Votre Altesse Royale s'est préparée par ses études, connaissances et intelligence au service dans les Forces Armées, en participant avec bravoure à la défense du territoire de Votre pays envahi, en 1940, par les troupes allemandes, lorsque, après une activité de résistance et de défense assumée à Londres, Vous avez pris part au débarquement allié en Normandie du 6 juin 1944, en traversant cinq jours plus tard, avec Votre régiment, la Manche pour débarquer à Bayeux. C'est victorieusement que, le 3 septembre, Votre Altesse Royale, faisant partie de la 32<sup>e</sup> brigade, entriez à Bruxelles et passiez finalement la frontière luxembourgeoise pour pénétrer au Grand-Duché sous les applaudissements délirants de la population.

C'est de cette manière décisive et courageuse qu'a été reconquis, par Votre Altesse Royale, le territoire de Votre pays, opprimé par une longue occupation des troupes hitlériennes.

Suivit alors, pour Votre Altesse Royale, l'ascension aux fonctions de Grand-Duc de Luxembourg, après avoir été, de 1951 à 1961, en tant que membre du Conseil d'Etat, intimement lié à la vie législative et politique du pays.

Ce fut un événement historique mémorable lorsque, le 12 novembre 1964, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, après un règne de 45 ans, signa son acte d'abdication, par lequel la Souveraine a renoncé à la couronne du Grand-Duché de Luxembourg en faveur de son fils, le Grand-Duc héritier Jean.

Notre pays clame la vive et sincère admiration qu'il nourrit à l'égard de Votre Altesse Royale et la reconnaissance pour le séjour que vous faisiez sur notre territoire avant votre couronnement, et vous exprime aujourd'hui sa plus fervente gratitude pour votre retour en ces jours où, de ce fait, s'élargissent encore davantage les relations d'amitié entre nos deux pays, qui se distinguent dans le concert des nations par la ferme volonté de se vouer à l'entente entre tous les peuples de l'univers.

Nos salutations s'adressent à Votre Altesse Royale ainsi qu'à votre éclairé Gouvernement, composé de personnalités distinguées qui président aux destinées de Votre pays. »

## Allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la visite au Suprême Tribunal Fédéral à Brasilia

« Monsieur le Président,  
Messieurs,

Je vous remercie bien vivement de vos aimables paroles d'accueil.

J'y étais d'autant plus sensible qu'elles émanent de la Cour qui assume, au sommet de votre hiérarchie juridictionnelle, le rôle de gardienne et d'interprète de la loi, dont l'action contribue à garantir le règne du droit et à consolider l'unité de votre Etat fédéral.

S'inspirant d'un idéal de justice, le Brésil est toujours demeuré fidèle, dans ses relations avec d'autres Etats, à une tradition pacifique et a joui de l'incontestable autorité morale d'un pays qui, au cours de son histoire, ne s'est livré à aucune guerre d'agression. Prêchant d'exemple, vous avez été parmi les premiers à inscrire dans votre Constitution le principe de la renonciation absolue aux guerres de conquête et le recours aux négociations amicales plutôt qu'à la force.

Dirigées par des hommes pleinement acquis aux idées de coopération entre les Nations et poursuivies au nom d'un pays qui possède des frontières communes avec la grande majorité des autres Etats de l'Amérique Latine, cette doctrine et cette conduite

ont contribué effectivement à l'entente au sein de votre hémisphère. De plus elles ont inspiré votre collaboration dans les organismes à vocation mondiale.

Pendant des siècles, le Luxembourg a servi d'enjeu aux grandes puissances. Il est naturel qu'il apprécie les résultats d'une politique dont le souci majeur réside dans l'égalité effective des Etats sous le règne de la loi.

C'est la gratitude envers les illustres juristes et hommes d'Etat brésiliens, auxquels nous sommes redevables de l'adoption de ces principes en droit international, que je tiens à exprimer ici solennellement.

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Puisse votre Haute Juridiction connaître un plein succès en s'acquittant de sa mission pour le plus grand bien du peuple brésilien. »

### Le Dîner de Gala

En fin d'après-midi, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut les Chefs des missions diplomatiques à l'Hôtel Nacional.

A 20 heures 30, un dîner de gala fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais du Planalto par Son Excellence Monsieur le Président des Etats-Unis du Brésil.

Au cours de ce dîner, qui eut lieu dans le cadre d'une somptueuse décoration florale, des discours furent prononcés par les deux Chefs d'Etat. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours :

## Allocution de Son Excellence Monsieur le Président de la République des Etats-Unis du Brésil

« Altesses Royales,

La visite officielle du Souverain du Luxembourg est accueillie avec un particulier plaisir par la Nation Brésilienne et son Gouvernement, qui se rappellent, avec fierté, les deux occasions où, encore Prince Héritier, Votre Altesse Royale nous a honorés de Sa présence.

Votre Altesse Royale nous apporte le message d'amitié d'un des peuples les plus avancés de la terre, avec ses institutions politiques et sociales anciennes, mais toujours actualisées; d'un pays qui, par l'interprétation sûre des conditions du monde contemporain, s'est fait le précurseur des systèmes d'intégration économique et de coopération internationale qui ont trouvé leur meilleure expression dans la création des communautés européennes.

Sensible à tous les phénomènes de la conjoncture internationale, le Luxembourg révèle une compréhension exacte des problèmes que suscite, dans le cadre de la coexistence et de la coopération des nations, le sous-développement économique dans lequel se trouvent encore de nombreux pays; problèmes qui, souvent, engendrent des crises susceptibles de répercussions sur le plan mondial. La preuve de cet état d'esprit réside dans la sympathie avec laquelle, lors de la Conférence des Nations Unies à Genève sur le commerce et le développement, le Luxembourg a accueilli diverses thèses et revendications présentées par les pays luttant pour leur développement.

Le Luxembourg et le Brésil, tous deux de formation chrétienne et de majorité catholique, se trouvent liés par la réaffirmation constante de leur fidélité aux principes qui guident la civilisation occidentale, et par la conviction que — soit sur le plan des relations bilatérales, soit sur celui des organismes internationaux — il faut lutter pour défendre ces valeurs

qu'ensemble et au prix de grands sacrifices, nous avons soutenues au cours du dernier conflit mondial.

En parlant de notre volonté commune, il faut aussi rappeler que l'amitié entre nos deux pays a permis la participation précieuse de la technique industrielle luxembourgeoise, qui est une des plus parfaites, au développement de l'industrie sidérurgique brésilienne. Nous souhaitons sincèrement que cette coopération des ressortissants et des capitaux luxembourgeois de renouveau, dans beaucoup d'autres domaines, avec les mêmes heureux résultats.

En faisant ressortir les préoccupations et les intérêts réciproques de nos pays, je ne saurais pas manquer d'exprimer à Votre Altesse Royale l'importance que pourrait avoir la collaboration du Luxembourg pour qu'à Bruxelles, l'on procède à un examen plus approfondi des relations entre la Communauté Économique Européenne et l'Amérique Latine. A ce sujet, il convient de mettre l'accent sur la nécessité non seulement de préserver mais, surtout, d'amplifier les échanges commerciaux séculaires entre nos deux continents. Ces échanges, issus de contingences et d'angoisses communes, grâce à une longue période de coopération qui débuta avec l'ère des découvertes, nous devons souhaiter qu'il s'intensifient au bénéfice de la prospérité des peuples.

Pour la Nation Brésilienne, la présence de Vos Altesses Royales ne saurait être plus agréable, puisque dans Vos veines coule le sang des Bragance du Roi D. João VI.

C'est avec les meilleurs vœux pour l'avenir des relations entre nos deux pays que je lève mon verre pour la prospérité grandissante du Luxembourg et pour le bonheur personnel de Votre Altesse Royale et de Votre Epouse, la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. »

## Allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc au cours du Dîner de Gala

« Monsieur le Président,

Les aimables paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser, à la Grande-Duchesse et à moi, nous ont profondément touchés. Qu'il me soit permis de vous en remercier de tout cœur et de vous dire la joie que nous cause l'accueil chaleureux rencontré dans votre pays, si fascinant à tous les égards.

Notre présence ici constitue une expression nouvelle des sentiments réciproques de sympathie et de

solidarité qui, de longue date, se sont noués entre nos deux pays.

Au moment de l'épreuve, lorsqu'en Europe nous dûmes faire face à l'agression totalitaire, le Brésil s'est porté spontanément dans le camp des Nations libres dont l'effort conjugué permit aux peuples opprimés de recouvrer la liberté et l'indépendance.

Comment ne m'acquitterais-je pas ici d'une dette de reconnaissance que le peuple luxembourgeois a

contractée depuis lors envers la grande Nation amie dont l'aide précieuse lui fut d'un tel secours ! Comment n'évoquerais-je pas avec émotion le séjour inoubliable qu'aux heures les plus sombres de la tourmente je fis dans votre pays, puisant chez vous réconfort et encouragement ! Comment enfin ne pas souligner avec force le rôle éminent que vous avez personnellement joué, Monsieur le Président, dans le combat que les troupes brésiliennes ont mené pour la libération de l'Europe aux côtés des autres armées alliées !

Mais cette reconnaissance pour l'aide généreuse apportée à la cause de la liberté se double d'une profonde estime pour la façon dont le Brésil a su mener l'évolution de son destin, auquel vous-même et votre Gouvernement consacrez en ce moment avec dévouement le meilleur de vos forces. Mes séjours antérieurs dans votre pays m'avaient déjà permis d'en découvrir les séduisantes beautés et l'immense potentiel économique. Ces fortes impressions m'incitaient à suivre avec un intérêt particulier le cours de l'histoire du Brésil et de son action à l'extérieur.

Or, dans les rapports entre Etats, votre pays a, en toute circonstance, fait preuve d'un remarquable esprit de conciliation et de compréhension. Grâce à la leçon de sagesse ainsi donnée au monde, sa voix s'est fait entendre et respecter dans les organismes internationaux auxquels il prête son concours, au sein de l'Organisation des Nations Unies notamment, où, par des initiatives clairvoyantes, il a participé d'une manière si active au règlement pacifique des conflits.

Cette pondération n'exclut pas cependant l'extrême hardiesse des réalisations récentes accomplies dans le domaine de l'économie et de la culture. Conscient de ses possibilités naturelles et de ses capacités hu-

maines, le Brésil est en train d'opérer les transformations économiques, sociales et techniques si nécessaires à toute société moderne tournée vers le progrès. Brasilia représente, sous nos yeux, une manifestation de cet esprit audacieux et dynamique dont l'origine remonte aux temps déjà lointains où d'intrépides pionniers commencèrent à mettre les terres en valeur.

On comprend sans peine que tant de mes compatriotes, parmi les meilleurs, aient trouvé au Brésil un champ d'activité exaltant. Les traits caractéristiques de l'âme brésilienne, si sensible aux valeurs humaines les plus diverses, autant que la nature passionnante de la tâche à accomplir ont été pour eux des points d'attrait majeurs. Les contacts personnels établis et entretenus de la sorte par les Luxembourgeois avec le peuple brésilien ont fondé la pérennité d'un esprit de compréhension mutuelle. Dans un monde orienté vers la découverte et l'exploitation de richesses nouvelles, le succès de cette participation directe au développement de l'économie brésilienne est pour nous l'augure particulièrement heureux d'une collaboration fructueuse et durable.

Puisse cette entente se poursuivre dans le respect des intérêts légitimes et au bénéfice des aspirations profondes des Etats-Unis du Brésil et du Grand-Duché de Luxembourg !

Monsieur le Président,

Je lève mon verre en votre honneur et à votre bonheur personnel, au bonheur et à la prospérité du peuple brésilien ainsi qu'à l'amitié entre nos deux pays. »

La soirée fut clôturée par une brillante réception à laquelle prirent part les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

## La journée du 14 septembre

### Réception du Grand-Duc au Congrès National

La seconde journée de la visite officielle au Brésil débuta par une visite rapide de la ville de Brasilia, à l'issue de laquelle le Président Castello Branco reçut le Couple grand-ducal au « Palacio de Alvorada », résidence officielle du Chef d'Etat brésilien.

A 11 heures, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut reçu par les membres de la Chambre des Députés et du Sénat réunis en Congrès National.

Accueilli par une commission parlementaire à l'entrée de l'édifice abritant le congrès, après avoir reçu les honneurs militaires par un détachement de la Garde présidentielle, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut l'objet d'une ovation très cordiale de la part des députés et sénateurs lorsqu'il pénétra dans l'hémicycle pavoisé aux couleurs luxembourgeoises et brésiliennes.

Ayant pris place entre le Président du Congrès, le Sénateur Aldo Moura Andrade et Monsieur Bilac Pinto, Président de la Chambre des Députés, Son Altesse Royale le Grand-Duc écouta les discours prononcés successivement par le Président du Congrès National, Monsieur Aldo Moura Andrade, par le porte-parole du Sénat, Monsieur le Sénateur Guido Mondin et par le porte-parole de la Chambre des Députés, Monsieur le Député Mario Covas.

Lorsque Son Altesse Royale le Grand-Duc se leva pour prononcer son discours, tous les sénateurs et députés se levèrent pour applaudir très chaleureusement le Souverain luxembourgeois. Voici le texte du discours prononcé par Son Altesse Royale le Grand-Duc en réponse aux allocutions qui Lui furent adressées au cours de cette séance solennelle :

## Allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la Visite au Congrès National à Brasilia

« Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Sénateurs et Députés,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un sentiment de gratitude et d'émotion que j'ai écouté les paroles si éloquentes et si généreuses qui viennent d'être prononcées à l'adresse du Luxembourg. L'honneur que me font aujourd'hui les Représentants du peuple brésilien, en me recevant dans cette Haute Assemblée, témoigne solennellement de la compréhension cordiale que se portent mutuellement nos deux pays. Je saisis volontiers l'occasion de rendre hommage au rôle capital que le Congrès assume dans la vie publique de ce pays comme dépositaire et défenseur des traditions démocratiques du peuple brésilien.

Je suis heureux de pouvoir, pendant ces quelques jours, rencontrer le Brésil tel que l'ont façonné des siècles d'histoire, tel aussi que par de remarquables efforts il s'oriente vers l'avenir.

Grande Puissance par l'étendue de son territoire, par la variété de ses ressources minières et agricoles, par la marée montante et l'esprit d'initiative de sa population, votre Nation occupe une place de tout premier plan au milieu d'un continent avec lequel nous partageons de multiples aspirations humaines et valeurs de civilisation. Plus particulièrement les Luxembourgeois se sentent en communauté d'esprit avec votre peuple, si accueillant aux hommes de toutes couleurs et de toutes nations, pour ce qui est de l'amour de la liberté, du sens de la mesure dans le jugement et dans l'action, de l'aptitude au compromis, du respect enfin de la personne humaine.

Nous sommes profondément impressionnés par l'ampleur des grands projets exécutés ou mis en chantier dans un pays fidèle à la fière devise inscrite sur son drapeau : « Ordre et Progrès ». Ces réalisations servent d'exemple et stimulent les efforts entrepris par l'ensemble des pays de l'Amérique Latine en vue d'utiliser leurs capacités d'une façon plus efficace, d'exploiter leurs énergies latentes, d'harmoniser leurs besoins et leurs intérêts, de construire un ordre économique, social et politique, juste et durable.

Malgré la distance qui nous sépare et qui à notre époque ne constitue plus d'obstacle, les problèmes auxquels vous êtes appelés à faire face nous touchent d'une manière directe. Aussi suivons-nous avec le plus vif intérêt l'évolution de ce Continent. Cette prise de conscience des problèmes sud-américains confirme l'unité de vues qui, en matière de politique étrangère, s'était déjà largement dégagée dans les positions adoptées par nos pays respectifs depuis la guerre et encourage l'éclosion d'une solidarité nouvelle dans le domaine économique.

L'Europe se doit d'accorder une attention grandissante au développement de votre Continent. Il importe pour elle d'intensifier les courants d'échanges existants et d'en améliorer les termes, de faciliter par tous les moyens la mise en œuvre des programmes

auxquels vous attachez à juste titre une importance primordiale.

Pour assurer son évolution et fortifier ses structures, les six pays de l'Europe occidentale, dont le Luxembourg, ont établi un Marché Commun. L'Amérique Latine, à son tour, s'est engagée dans un vaste processus de coordination en matière commerciale, financière et industrielle. Loin d'entraver l'entente entre nos deux Continents, l'unification ainsi amorcée doit les pousser à confronter leurs intentions en vue d'aboutir à un puissant renouveau, bénéfique à tous les peuples vivant d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre.

Le Luxembourg, pour sa part, animé d'un désir de paix et de progrès social, est prêt à soutenir, dans la mesure de ses moyens, toute entreprise visant à faire de cette indispensable coopération une réalité permanente.

Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Sénateurs et Députés,  
Mesdames, Messieurs,

Convaincu de l'impulsion nouvelle donnée à l'amitié entre nos deux pays, je forme des vœux fervents afin qu'un avenir heureux et brillant soit réservé aux Etats-Unis du Brésil. »

A l'issue de son discours, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut longuement applaudi par les sénateurs et parlementaires, debout dans l'hémicycle.

Vers 15 heures, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, après avoir pris congé des personnalités, prirent place, avec les membres de Leur Suite, à bord d'un avion spécial qui décolla en direction de Belo Horizonte.

### La Visite à Belo Horizonte

A Leur arrivée à Belo Horizonte, Leurs Altesses Royales furent saluées à la descente d'avion par le Gouverneur et Madame Magalhães Pinto, par les autorités civiles et militaires de l'Etat de Minas Gerais, ainsi que par les autorités municipales de Belo Horizonte. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée de l'air. Pendant l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et brésilien, des salves d'honneur furent tirées pour saluer les illustres hôtes de Belo Horizonte.

Le cortège des voitures officielles se dirigea ensuite de l'aéroport vers le Palais de la Liberté. Sur le parcours, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent très chaleureusement applaudis par la foule et Ils répondirent, très souriants, à cette ovation spontanée.

Au cours d'une courte cérémonie eut lieu ensuite l'échange de cadeaux entre Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Gouverneur de l'Etat de Minas Gerais. Le Gouverneur Magalhães Pinto remit à Son Altesse Royale le Grand-Duc la Médaille de l'Indépendance de l'Etat de Minas Gerais, et Son Altesse



Royale le Grand-Duc conféra au Gouverneur de Minas Gerais la Grand Croix de la Couronne de Chêne.

Dans la soirée, un dîner fut offert dans les salons richement décorés du « Palacio da Liberdade » par le Gouverneur de l'Etat de Minas Gerais et Madame Magalhães Pinto en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Au cours du dîner, des toasts furent proposés par le Gouverneur de l'Etat de Minas Gerais et Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du toast prononcé à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc :

« Monsieur le Gouverneur,

Parmi les Etats prestigieux de votre grand pays Minas Gerais occupe depuis longtemps, pour nous,

une place de choix. La présence de tant de mes compatriotes y symbolise mieux qu'ailleurs l'esprit de coopération directe qui anime les relations entre le Brésil et le Luxembourg.

Cela explique l'empressement avec lequel la Grande-Duchesse et Moi-même avons tenu à répondre à votre aimable invitation et la gratitude que votre chaleureux accueil nous fait ressentir.

C'est avec joie que je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Gouverneur, à votre bonheur personnel et au bonheur de votre famille, à la prospérité de l'Etat de Minas Gerais aux destinées duquel vous présidez avec tant de compétence, à la poursuite enfin de cette collaboration active qui de part et d'autre nous tient tellement à cœur. »

Des centaines d'invités de marque assistèrent ensuite à une réception qui suivit le banquet.

## La journée du 15 septembre

### La visite à Sabara

Vers 9 heures 30, Leurs Altesses Royales quittèrent en voiture Belo Horizonte pour Sabara où, en présence de toute la population, un accueil très chaleureux leur fut réservé. Les écoliers agitèrent gaiement des fanions aux couleurs luxembourgeoises et brésiliennes au passage de Leurs Altesses Royales.

Après une visite à la Chapelle de Notre-Dame de la Conception, véritable joyau de l'art baroque brésilien, Leurs Altesses Royales se rendirent en fin de matinée à l'usine sidérurgique et dans différentes installations sociales de la Companhia Siderurgica Belgo-Mineira. Une réception fut ensuite donnée par la Companhia Belgo-Mineira au cours de laquelle les membres de l'importante colonie luxembourgeoise de l'Etat Minas Gerais furent présentés à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Elle revêtit une signification toute particulière puisque c'était le premier contact de Leurs Altesses Royales avec la colonie luxembourgeoise au Brésil depuis le début de la visite officielle.

### La visite à Sao Paulo

Vers 16 heures, Leurs Altesses Royales s'envolèrent avec les membres de leur suite à bord de

l'avion spécial du Gouvernement brésilien à destination de Sao Paulo, où elles furent accueillies à leur arrivée par Monsieur Adhemar de Barros, Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo, par les autorités civiles et militaires, ainsi que par les autorités municipales et le Consul du Luxembourg à Sao Paulo.

Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de la Force Aérienne du Brésil.

A son arrivée devant le « Palacio Campos Eliseos », le Couple grand-ducal fut salué par un détachement d'honneur tandis que retentirent les hymnes nationaux luxembourgeois et brésiliens. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se firent ensuite présenter les membres de la colonie luxembourgeoise de Sao Paulo.

Dans la soirée, un dîner fut offert au Jockey Club par le Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo et Madame Adhemar de Barros en l'honneur de Leurs Altesses Royales. De nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, économique et culturelle assistèrent à ce dîner qui eut lieu dans le cadre somptueux du salon d'honneur du Jockey Club, décoré de fleurs et de motifs de verdure tropicale. Voici le texte de l'allocution prononcée au cours du dîner par le Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo :

## Allocution de Monsieur Adhemar de Barros, Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo

« Princes Sérénissimes,

En ma qualité de Gouverneur de Sao Paulo, j'exprime à Vos Altesses Royales la satisfaction que nous procure la visite dont les Grands-Ducs de Luxembourg distinguent et honorent aujourd'hui notre Etat.

Cette visite revêt une signification spéciale, en raison des liens profonds qui unissent au Luxembourg d'importants secteurs de notre économie et de notre développement.

La Companhia Siderurgica Belgo-Mineira qui, depuis de longues années, exerce une action décisive au Brésil par ses grandes usines de Sabara et de Monlevade, s'occupant de la fabrication d'acier qui constitue un élément irremplaçable dans notre progrès économique, a créé un pont éclatant rapprochant le pays de Vos Altesses Royales au nôtre.

A l'issue de ce processus de l'industrie de l'acier, les intérêts des producteurs se sont identifiés avec ceux des consommateurs. Et Votre Altesse, Grand-

Duc Jean de Luxembourg, a accordé une attention telle à cette industrie dans laquelle sont investis d'importants capitaux de votre pays, qu'en 1942 Vous nous avez honorés de votre présence, en venant, en personne, inaugurer un haut fourneau à l'usine de Joao Monlevade.

Le plaisir que nous procure la visite que Vous faites à Sao Paulo témoigne, également, de notre profonde sympathie pour le beau pays que Vos Altesses Royales gouvernent. Notre sympathie ne naît pas seulement de notre sensibilité contemplative, du fait que le Luxembourg est un pays aux paysages idylliques, grâce à ses collines doucement ondulées où verdoient les vignobles, sur les bords de la Moselle, qui est une des meilleures régions viticoles au monde, grâce à ses forêts qui coiffent les Ardennes, et grâce à la tranquillité bucolique engendrée par le cours serein de ses rivières.

Dans ce paysage, la main de l'homme a construit, à travers les siècles, de riantes cités qui, malgré leur âge séculaire, hébergent une population restreinte, dont le nombre nous émeut. On dirait que le Luxembourg — dont la population n'atteint pas un demi-million, dont la superficie totale équivaut à peine au double de celle de notre ville de Sao Paulo, mais qui possède des rivières, des usines, des villes, des mines, des routes — est un pays de rêves, comme sorti des pages d'un livre de Grimm ou de Perrault.

En vérité, à nos yeux de ressortissants d'une nation dont le territoire a les proportions d'un continent, comme c'est le cas du Brésil, dont la population s'approche déjà des cent millions, le Luxembourg apparaît comme un pays enchanteur de contes de fées.

Pourtant, cet agréable pays en gentille miniature est doté d'une organisation sociale robuste, d'institutions très solides et d'un esprit national tellement net et puissant qu'il a résisté héroïquement aux ambitions de conquérants féroces et réussi à vivre une vie qui répond au choix et au goût de son grand peuple.

Ses petites et poétiques villes ont vu passer les siècles, choir les conquérants, se transformer le monde, mais ont su adapter leurs institutions afin de continuer à vivre souveraines, indépendantes, maîtres de leur destin, servant d'exemple éloquent et de modèle splendide de paix sociale et d'heureuse fraternité collective, à tel point qu'un illustre écrivain portugais du passé a pu appeler les Pays-Bas, dont le Luxembourg fit partie, « le coin du bon sens ».

Cette douce tranquillité, sans préjudice des importantes réalisations économiques et culturelles qui peuvent être entreprises dans un si petit pays, est également le résultat d'une structure politique clairvoyante et harmonieuse. En tant que monarchie

constitutionnelle, qui est, en vérité, une façon intelligente d'allier la démocratie moderne avec les formes politiques issues du Moyen âge, le Luxembourg a su conduire habilement son destin historique pendant une période critique de bouleversements politiques en Europe.

Grâce au naturel pacifique de sa population et à la clairvoyance de ses gouvernants, le pays de Vos Altesses Royales possède l'équilibre social, économique et politique, capable d'assurer pour toujours la survivance du régime et le bonheur des habitants. C'est pourquoi le Luxembourg jouit de la considération et du respect des nations civilisées de la terre, qui admirent ce style de vie simple et magnifique.

Si simple et si magnifique qu'il attire, chaque année des millions de touristes, désireux de vivre pendant quelques jours dans ce pays enchanteur, qui est une île de beauté et de sérénité.

Altesses Royales,

En vous exprimant, une fois de plus, le plaisir que nous procure l'honneur de la présence à Sao Paulo d'hôtes si illustres, je lève mon verre à la santé de Vos Altesses Royales et de la jeune famille grand-ducale entière, et je bois à ce bonheur que le peuple luxembourgeois a su fonder à travers les siècles et l'histoire, préparant l'avenir prospère et paisible du pays, je forme les vœux les plus sincères pour que soit préservée cette vie tranquille qu'il connaît actuellement, et pour que soient renforcées toujours plus les bonnes relations d'amitié qui unissent nos pays. »

Nous reproduisons ci-après le texte du toast prononcé ensuite par Son Altesse Royale le Grand-Duc en réponse au discours du Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo :

« Monsieur le Gouverneur,

En vous remerciant de vos aimables paroles de bienvenue j'aimerais avant tout exprimer l'admiration qui nous saisit devant la magnifique réussite dont s'accompagne le développement des forces économiques de votre Etat et la place qu'il occupe sur le plan culturel.

Sao Paulo peut être fier de ses réalisations, fruit du caractère actif, hardi et entreprenant de sa population. Dévoués au culte du progrès et renouvelant de génération en génération l'épopée de vos lointains ancêtres, vous êtes parvenus à illustrer les possibilités prodigieuses qui s'ouvrent au monde de demain.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Gouverneur, à votre bonheur personnel et au bonheur de votre famille, à l'avenir de cette belle Cité et de l'Etat que vous dirigez, ainsi qu'au bonheur de tous vos concitoyens. »

## La journée du 16 septembre

A 10 heures, Son Altesse Royale le Grand-Duc visita les installations de l'usine Philips à Sao Paulo, tandis que Son Altesse Royale la Grande-Duchesse se rendit à une institution d'aide aux enfants invalides.

Sous la conduite du Président de la fondation, Monsieur Francisco Matarazzo Sobrinho et de Monsieur Paulo Mendes de Almeida, critique d'art, membre du jury, Leurs Altesses Royales et les membres de Leur Suite visitèrent en fin de matinée l'exposition de peinture et de sculpture de la Biennale de Sao Paulo dans laquelle figurent cette année des œuvres des peintres luxembourgeois Probst et Junius.

A 14 heures, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse arrivèrent à l'aéroport où Ils prirent congé du Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo, Monsieur Adhemar de Barros, et des nombreuses autres personnalités, cependant que les troupes aéronautiques rendirent les honneurs militaires.

L'avion spécial décolla peu après 14 heures en direction de Rio de Janeiro.

### La visite à Rio de Janeiro

Vers 15 heures 30, l'avion à bord duquel avaient pris place Leurs Altesses Royales et les membres de Leur Suite, se posa sur l'aéroport de Rio de Janeiro, dernière étape de la visite officielle au Brésil.

Leurs Altesses Royales furent saluées à la descente d'avion par Monsieur Carlos Lacerda, Gouverneur de l'Etat de Guanabara, par les autorités civiles et militaires, ainsi que par les autorités municipales et le consul général du Luxembourg à Rio de Janeiro.

Après la cérémonie d'accueil, le Couple grand-ducal fut conduit à l'Hôtel Copacabana Palace.

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, se rendit ensuite au Ministère des Affaires Etrangères à Rio de Janeiro où eut lieu la cérémonie de signature d'une convention en matière de sécurité sociale entre le Brésil et le Luxembourg.

Cet accord a été signé, du côté brésilien, par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Vasco Leitao da Cunha, Ministre des Relations Extérieures du Brésil et Monsieur Arnaldo Lopes Sussekind, Ministre d'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale, et du côté luxembourgeois par Son Excellence Monsieur

Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Après la cérémonie de signature, les deux Ministres des Affaires Etrangères soulignèrent, dans de courtes allocutions, l'importance et la signification de cette convention en matière de sécurité sociale, signée dans le cadre de la visite officielle de Leurs Altesses Royales au Brésil. Son Excellence Monsieur Pierre Werner remercia notamment, au nom du Gouvernement luxembourgeois, tous ceux qui avaient contribué à l'élaboration de cette convention. A cette occasion, il remit à Monsieur Arnaldo Lopes Sussekind, Ministre d'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale, les insignes de Grand' Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché.

Dans la soirée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse offrirent à l'Hôtel Copacabana Palace un dîner de gala en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président des Etats-Unis du Brésil. Au cours de ce dîner, Son Altesse Royale le Grand-Duc prononça un toast dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monsieur le Président,

Le terme de notre visite officielle au Brésil approche, et un sentiment parmi bien d'autres l'emporte, celui d'une immense gratitude.

Cette gratitude, nous l'éprouvons, pour avoir pu redécouvrir un pays dont nous admirions déjà la grandeur des paysages et le charme incomparable des villes, un pays qui nous a surpris une fois encore par le dynamisme de ses réalisations diverses et que nous avons tant aimé pour la gentillesse de l'accueil que son peuple nous réserva.

A cette gratitude se mêle une légitime satisfaction. C'est de remarquer l'importance que vous attachez au renforcement indispensable des liens unissant déjà dans de nombreux domaines l'Amérique Latine et l'Europe. Nous partageons cette conviction, et le Luxembourg entend contribuer de toutes ses forces à la poursuite d'un tel objectif.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Président, qui dirigez ce pays avec tant de dévouement, à votre bonheur personnel, à la prospérité et au bonheur du Brésil dont l'avenir s'annonce digne des grandes espérances de son peuple vaillant. »

Une brillante réception réunit ensuite des centaines de personnalités brésiliennes et luxembourgeoises dans les salons de l'hôtel.

## La journée du 17 septembre

### La Fin de la Visite Officielle

La dernière journée de la visite officielle au Brésil débuta par une émouvante cérémonie d'hommage aux morts de la seconde guerre mondiale.

C'est à 10 heures que Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs devant le Monu-

ment aux Morts de Rio de Janeiro, en présence d'un détachement de la garde présidentielle qui rendit les honneurs militaires. Après l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et brésiliens, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut très chaleureusement applaudi par la foule massée autour du Monument aux Morts.

Un déjeuner fut ensuite offert au Palacio Guanabara par le Gouverneur de l'Etat de Guanabara et Madame Carlos Lacerda en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Voici le texte du toast prononcé à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc :

« Monsieur le Gouverneur,

La visite de votre incomparable Métropole effectuée ce matin nous a permis de terminer notre séjour officiel au Brésil sur une impression marquante et un souvenir inoubliable.

Car Rio nous est apparue comme la brillante Cité moderne d'une Nation en plein essor, non seulement grande par son glorieux passé quatre fois centenaire, mais riche aussi par les transformations étonnantes qu'elle a subies dans le domaine de l'architecture et de la technique. En mettant sur pied des structures nouvelles, à la mesure de notre temps, votre ville nous semble avoir contribué à soutenir avec éclat l'immense élan qui de nos jours entraîne les Etats-Unis du Brésil à la conquête du futur.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Gouverneur, à votre bonheur personnel et au bonheur de votre famille, à l'avenir riche de promesses de cette ville radieuse dont le patrimoine intellectuel et artistique a été développé d'une manière tellement exemplaire. »

La visite officielle du Couple grand-ducal au Brésil fut clôturée par une réception offerte en fin d'après-midi par Monsieur Alfonso de Toledo Bandeira de Mello, Consul général du Luxembourg à Rio de Janeiro, pour les membres de la colonie luxembourgeoise.

Tout comme lors de la réception des colonies luxembourgeoises à Sabara et à Sao Paulo, une atmosphère très chaleureuse et intime régnait au cours de cette réception à Rio de Janeiro, où Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est entretenu longuement avec tous les invités présents.

Cette réception marqua la fin de la visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Brésil.

Nous publions ci-après le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la visite officielle :

### Communiqué conjoint

#### publié à l'issue de la visite officielle au Brésil de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Sur invitation du Président de la République des Etats-Unis du Brésil, le Maréchal Humberto de Alencar Castello Branco, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg se sont rendus en visite officielle au Brésil du 13 au 17 septembre 1965.

La présence des Souverains luxembourgeois en territoire brésilien a constitué une occasion heureuse de réaffirmer les liens traditionnels d'amitié qui unissent les deux pays.

A Brasilia le Grand-Duc a été reçu au Congrès national, réuni en session conjointe, et au suprême Tribunal fédéral. Dans les Etats de Minas Gerais, de Sao Paulo et de Guanabara Leurs Altesses Royales ont été accueillies par les Gouvernements de ces Etats, ayant ainsi l'occasion de constater le plaisir tout spécial du peuple et des autorités brésiliennes de les recevoir au Brésil.

Le Ministre des Relations Extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Vasco Leitao da Cunha et le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, signèrent à l'initiative du Luxembourg, une convention en matière de sécurité sociale. Pour le Brésil signa également Monsieur Arnaldo

Lopes Sussekind, Ministre d'Etat, du Travail et de la Prévoyance Sociale. Il s'agit en l'occurrence de la première convention internationale que le Brésil conclut en cette matière.

Les conversations qui ont eu lieu au cours de la visite officielle ont porté sur les problèmes de coopération internationale, notamment dans le domaine des relations culturelles et commerciales entre les deux pays.

Au cours d'un échange de vues entre les Ministres des Affaires Etrangères on a évoqué l'intérêt particulier du Gouvernement brésilien pour que le Luxembourg appuie la création future d'un organisme permanent de consultation entre les pays de l'Amérique Latine et la Communauté économique européenne, qui rende possible la discussion pratique et l'harmonisation des questions relatives aux échanges commerciaux entre l'Amérique et la Communauté, comme suite à la série de contacts actuellement en cours.

Le Président Castello Branco et le Grand-Duc Jean ont réaffirmé finalement l'espoir que cette rencontre rendra plus étroite et bénéfique la collaboration entre les deux pays.



## La Visite privée du Couple grand-ducal au Brésil

A l'issue de la visite officielle au Brésil, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent encore pendant quelques jours les hôtes à titre privé du Gouvernement brésilien. Au cours de cette visite, le Couple grand-ducal, accompagné de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et des autres membres de Sa suite, voyagea à travers les Etats de Mato Grosso et de Parana, où il visita notamment, le 18 septembre, la Fazenda Bodoquena, près de Campo Grande, dont les terres couvrent une superficie supérieure à celle du Grand-Duché.

Au cours de Leur voyage vers Curitiba, la capitale de l'Etat de Parana, Leurs Altesses Royales visitèrent, le 19 septembre, les cataractes de l'Iguacu qui comptent parmi les plus grandes du monde. Les imposantes chutes de l'Iguacu sont situées à proximité du « Coin des trois Nations », où le Brésil, l'Argentine et le Paraguay se font face. Leurs Altesses furent très impressionnées par l'extraordinaire spectacle que constituent les cataractes de l'Iguacu.

Après avoir visité le même jour le parc national de l'Iguacu qui couvre une superficie de 205.000 hectares, Leurs Altesses Royales et les membres de Leur Suite visitèrent encore le nouveau pont international qui relie, au-dessus de la rivière Parana, le Brésil et le Paraguay.

Le Couple grand-ducal arriva à Curitiba le 19 septembre en fin d'après-midi. Il fut accueilli à l'aéroport par le Gouverneur de Parana, Monsieur Ney Braga, qui offrit dans la soirée un banquet en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, auquel prirent part une certaine d'invités de marque.

Des toasts furent prononcés au cours de ce dîner par le Gouverneur de l'Etat de Parana et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Voici le texte du toast de notre Souverain :

« Monsieur le Gouverneur,

Je vous remercie chaleureusement des aimables paroles d'accueil que vous venez de formuler à notre adresse.

Ce fut avec la plus vive sympathie que la Grande-Duchesse et Moi avons accepté de nous rendre, à la suite de notre mémorable séjour officiel au Brésil, dans l'Etat de Parana et de visiter plus particulièrement votre ravissante capitale.

Nous savons d'autre part que la structure sociale et économique de votre Etat, au climat tempéré, partage avec l'Europe occidentale nombre de caractéristiques communes, entre autres la prépondérance des entreprises agricoles moyennes. Nous constatons avec satisfaction le développement important pris par les industries nées de l'élevage, aboutissant de nos jours à donner à votre vie économique une impulsion vivante.

Du progrès social que cette évolution a provoqué parmi les couches laborieuses de votre Etat je tiens à vous féliciter de tout cœur.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Gouverneur, à votre bonheur personnel et au bonheur de votre famille, à la prospérité grandissante de l'Etat de Parana. »

Le 20 septembre, Leurs Altesses Royales visitèrent la ville portuaire de Paranagua. Un accueil particulièrement chaleureux Leur fut réservé de la part des autorités locales et de la population.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent la ville de Paranagua par avion au cours de l'après-midi du 22 septembre pour retourner à Rio de Janeiro.

Le 23 septembre eut lieu dans la banlieue de Rio de Janeiro, une cérémonie au cours de laquelle Son Altesse Royale le Grand-Duc inaugura, en présence du Gouverneur de l'Etat de Guanabara, Monsieur Carlos Lacerda, entouré de nombreuses personnalités, de la population et des écoliers, une école portant le nom de « Escola Luxemburgo ».

Leurs Altesses Royales furent chaleureusement ovationnées à Leur arrivée devant le bâtiment de l'école. Tandis que Son Altesse Royale le Grand-Duc hissa le drapeau brésilien sur un mât, le Gouverneur Carlos Lacerda hissa de son côté les couleurs luxembourgeoises. Après l'exécution des hymnes nationaux des deux pays, des allocutions furent prononcées par le Gouverneur de l'Etat de Guanabara et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous publions ci-après l'allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de l'inauguration de l'école « Luxembourg » :

« Monsieur le Gouverneur,

L'inauguration d'une nouvelle école est partout et toujours un événement heureux. Qu'il soit créé de toutes pièces ou qu'il améliore les conditions de locaux ou les méthodes de travail d'établissements existants, toujours le nouvel édifice scolaire ajoute une cellule de culture, d'élargissement de l'esprit et d'épanouissement humain. Aussi l'instruction est en plus généralisée et de plus en plus perfectionnée constitue-t-elle un des plus louables objectifs que les pouvoirs publics puissent se proposer.

Nous vous sommes très reconnaissants, la Grande-Duchesse et Moi, d'avoir bien voulu Nous associer à cette fête et d'avoir attaché le nom du Luxembourg à cet établissement. La sympathie chaleureuse pour Notre pays dont les autorités et la population Nous ont donné de si nombreux témoignages au cours de Notre visite ne pouvait trouver de plus digne et de plus durable consécration. Expression de l'amitié de deux peuples, cette désignation rappellera aux jeunes générations que ceux-ci fondent leur développement intellectuel sur des valeurs de civilisation identiques, qui veulent se mettre au service du progrès moral de l'humanité. »

Après l'allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse coupa un ruban symbolique et le curé procéda à la bénédiction du nouveau bâtiment. La cérémonie fut clôturée par la visite des différentes salles de classe et des installations de la nouvelle école.

## Le Retour de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Le 22 septembre, vers 22 heures, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, se rendirent à l'aéroport international Galeao. Après avoir pris congé du Chef du Protocole du Gouvernement brésilien, de l'Ambassadeur des Pays-Bas à Rio de Janeiro, de l'Ambassadeur du Brésil à Luxembourg, du Consul général du Luxembourg à Rio de Janeiro et du Consul du Luxembourg à Sao Paulo, Leurs Altesses Royales, accompagnées de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, quittèrent Rio à 23 heures en direction de New York, où Elles passèrent plusieurs jours en visite privée avant de regagner le Grand-Duché.

De son côté, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, après avoir accompagné Leurs Altesses Royales pendant la visite d'Etat au Brésil, se rendit à Washington où il eut un entretien avec le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Monsieur Dean Rusk.

Le Président du Gouvernement, en sa qualité de Ministre du Trésor, participa ensuite dans la capitale des Etats-Unis à l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Avant de rentrer à Luxembourg, le 2 octobre, Monsieur Pierre Werner assista pendant quelques jours à l'assemblée générale des Nations Unies à New York, notamment à la séance au cours de laquelle Sa Sainteté le Pape Paul VI adressa à la tribune de l'O.N.U. son message de paix au monde.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse regagnèrent Luxembourg le 27 septembre.

Avant de quitter le Brésil, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait adressé un télégramme de remerciements à Son Excellence Monsieur le Maréchal Humberto de Alencar Castello Branco, Président des Etats-Unis du Brésil. Nous reproduisons ci-après le texte de ce télégramme :

Son Excellence  
Monsieur le Maréchal  
Humberto de Alencar Castello Branco  
Président de la République des Etats-Unis du Brésil  
B R A S I L I A

En quittant le Brésil la Grande-Duchesse et moi emportons un souvenir inoubliable de l'accueil si chaleureux que Votre Excellence et le peuple brésilien nous ont réservé au cours de notre visite. Il nous tient à cœur d'exprimer à Votre Excellence ainsi qu'au Gouvernement brésilien notre bien vive et profonde gratitude pour l'exquise hospitalité et les nombreuses attentions dont nous avons été comblés.

Ermerveillés devant l'essor prodigieux de la Nation brésilienne et ses réalisations culturelles et économiques, nous formons des vœux fervents pour votre bonheur personnel et pour la prospérité des Etats-Unis du Brésil.

(s.) JEAN

## Inauguration de l'Usine Du Pont de Nemours-Luxembourg

Le 29 septembre a eu lieu à Contern l'inauguration de l'usine Du Pont de Nemours (Luxembourg), en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Charles.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait Son Excellence Madame Patricia Robert Harris, Ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports, Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, Monsieur Antoine Krier, Ministre du Travail, MM. Jean-Pierre Buchler et Raymond Vouel, Secrétaires d'Etat, Monseigneur Alphonse Turpel, représentant Son Excellence Monsieur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, les représentants de la vie économique, financière, industrielle, commerciale, artisanale et syndicale.

Monsieur Lamot Du Pont Copeland, Président de E.I. Du Pont de Nemours & Company, était entouré de l'Administrateur-Délégué, du Directeur Général, du Directeur des Finances et du Directeur des Relations Internationales de l'usine Du Pont de Nemours-Luxembourg.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, des allocutions furent prononcées par Monsieur P.J. Meshkoff, Directeur Général de Du Pont de Nemours-Luxembourg, et par Monsieur J.M. Rice, Administrateur-Délégué de Du Pont de Nemours-Luxembourg.

Après que Son Altesse Royale le Grand-Duc eut inauguré officiellement l'usine en dévoilant une plaque commémorative, des discours furent prononcés par Monsieur Lamot Du Pont Copeland, Président de E.I. Du Pont de Nemours & Company, et par Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux discours :

## Discours de Monsieur Lamnot Du Pont Copeland, Président de E. I. Du Pont de Nemours & Company

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec le plus vif plaisir que je participe aujourd'hui à l'ouverture officielle de nos nouvelles installations au Luxembourg. Au nom de la Société Du Pont, je tiens à vous remercier d'assister à cette cérémonie et à exprimer notre gratitude toute particulière à Votre Altesse Royale Qui a bien voulu nous honorer en inaugurant notre nouvelle usine.

Cette heureuse occasion marque l'extension de notre activité en Europe par l'entrée en service d'un nouvel établissement industriel moderne qui, nous en sommes persuadés, sera une entreprise prospère et dynamique et jouera un rôle positif dans l'expansion de l'économie du Grand-Duché et dans l'évolution économique générale de l'Europe Occidentale.

Voici un peu plus de cinq ans que j'ai assisté à l'inauguration officielle, à Malines, en Belgique, de notre première usine sur le continent européen. L'Europe occidentale s'engageait alors dans un processus de développement de son infrastructure industrielle dans un climat de dynamisme et de confiance en l'avenir. Dans l'espace d'un lustre, la production industrielle de l'Europe occidentale s'est accrue de plus de 25 pour cent. Des centaines d'usines nouvelles ont été construites et des millions de consommateurs nouveaux sont apparus, qui jouissent d'un niveau de vie que cette partie du monde n'a jamais connu jusqu'ici.

Comme toujours, ce progrès n'est cependant pas allé sans le cortège de maux qui accompagne la croissance. L'expansion économique rapide a posé un certain nombre de problèmes, notamment ceux de l'inflation, de la pénurie de main-d'œuvre et de logement. La Société Du Pont connaît bien ces difficultés et fera tout en son pouvoir pour n'en pas accentuer les conséquences.

Pour éviter de perturber gravement un marché de l'emploi très étroit, nous avons recherché les avis et la collaboration des industriels dont nous sommes devenus les nouveaux voisins et amis. Nos objectifs en matière d'emploi consistent à assurer à notre personnel un travail stable, dans de bonnes conditions et avec une rémunération équitable. Nous avons également pour principe d'employer les ressortissants du pays qui nous accueille et de leur offrir toutes les possibilités d'avancement sans restriction, jusqu'aux postes de direction dont leurs capacités peuvent leur ouvrir l'accès.

En installant notre usine dans ce pays, nous n'avons recherché ni avantages ni privilèges spéciaux dont ne jouiraient pas d'autres sociétés comparables. Dans l'exploitation de notre établissement, nous veillons à ne pas troubler la santé ou le confort de nos voisins, et nous avons consenti des dépenses d'énergie, d'ingéniosité et d'argent considérables pour éviter de polluer l'atmosphère et les eaux. Nous nous

sommes attachés à travailler en accord étroit avec les dirigeants de la collectivité et avec les autorités nationales et locales pour être sûrs de respecter les traditions, les lois et les règlements de ce pays.

Nous sommes très fiers de l'origine européenne de notre société. Son fondateur, Eleuthère Irénée du Pont de Nemours venait de France et le capital initial de l'entreprise, ainsi d'ailleurs que les procédés de fabrication de nos premiers produits étaient européens. Nos premières exportations, qui remontent à 1805, prirent la route de l'Europe et nous avons depuis lors maintenu avec cette partie du monde des relations étroites et constantes. Si nous investissons et commercialisons aujourd'hui notre production en Europe, c'est parce que nous sommes convaincus de disposer d'un certain nombre de produits chimiques de grande valeur technique qui correspondent aux besoins des industries européennes en expansion et, partant, ouvrent à la Société Du Pont la possibilité d'exercer ici à long terme une activité profitable. Nous estimons en même temps que nous sommes ainsi en mesure, grâce à nos produits les meilleurs et les plus évolués, de contribuer de manière sensible au progrès technologique de l'Europe.

Notre première société européenne fut créée au Royaume-Uni en 1956; depuis lors, nous avons créé douze autres filiales et compagnies associées dans neuf autres pays. Avec notre usine de Luxembourg, nous disposons maintenant au total de 15 installations de fabrication en Europe occidentale. De plus, nous avons encore trois autres usines en construction. Nos investissements en Europe totalisent environ 250 millions de dollars et nous comptons que notre chiffre d'affaires en Europe dépassera 200 millions de dollars d'ici à la fin de l'année.

Un tiers environ du total de nos intérêts et de nos investissements internationaux se situent en Europe occidentale et nous espérons les accroître encore les uns et les autres au fur et à mesure de l'accroissement des besoins des marchés. D'ici à 1970, nous pensons que le total de nos chiffres d'affaires à l'étranger représentera environ 1 milliard de dollars.

Votre Altesse Royale me permettra de souligner combien nous avons apprécié le climat de compréhension et de coopération que nous avons trouvé au Luxembourg et combien nous avons été sensibles à l'hospitalité du Gouvernement luxembourgeois et d'un peuple généreux de son aide et de ses conseils. Cette atmosphère amicale nous a permis d'ériger une usine chimique neuve, moderne, à la pointe du progrès, d'acquiescer droit de cité dans ce pays et de nous intégrer à la vie de la société luxembourgeoise.

Nous disposons à Luxembourg d'un emplacement excellent et nous demeurons attentifs à toute possibilité nouvelle d'implanter ici d'autres installations de fabrication. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive sur ce point, mais nous sommes certains, néanmoins, que nous élargirons notre activité. »

## Discours de Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie

« Altesses Royales,

Je tiens à remercier sincèrement au nom du Gouvernement et au mien propre Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Charles de leur présence à l'inauguration de l'usine de la société Du Pont de Nemours, Luxembourg.

Son Altesse Royale le Grand-Duc continue de manifester Son vif intérêt à l'expansion et la diversification de l'économie nationale. Sa présence documente l'importance grandissante qu'il convient d'attacher à l'économie dans la vie politique et donne un précieux encouragement au Gouvernement.

Monseigneur le Prince Charles, Vous devez éprouver aujourd'hui une satisfaction particulière, puisque l'entrée en opération de l'usine à Contern-Hesperange illustre ce qu'on appelle un pôle de développement. Cette réalisation constitue un des plus beaux fleurons à l'actif du Board of Industrial Development qui a fonctionné sous Votre présidence éclairée et efficace.

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Deux ans après la cérémonie de l'achèvement de la première phase de la construction de l'usine MYLAR, nous voilà réunis pour inaugurer l'entrée en opération d'une unité de production à la fois belle et fonctionnelle, sûre d'un avenir prometteur.

Après les travaux de construction et d'aménagement proprement dits, qui se sont déroulés avec la précision d'un mécanisme d'horloge sous la direction du regretté M. Chubb, le complexe industriel moderne de DU PONT Luxembourg est prêt pour démarrer.

En tant que porte-parole du Gouvernement, mais aussi en tant que partie principalement intéressée, je veux exprimer ma satisfaction et ma joie en ce jour d'inauguration.

Une excellente occasion m'est d'autre part offerte pour souligner les mérites des instances qui ont collaboré à la réalisation de la nouvelle usine, de fournir quelques données sur DU PONT de NEMOURS, de souligner les avantages que nous apporte la nouvelle industrie et, enfin, d'ajouter quelques brèves considérations de politique économique générale.

Les pourparlers préparatoires qui ont débuté fin 1961, la période des négociations qui s'est terminée en décembre 1962, la première phase de construction, commémorée le 13 octobre 1963 et celle qui s'est écoulée depuis jusqu'au 29 septembre 1965, indiquent autant de dates qui jalonnent la conception, la naissance et le devenir de DU PONT Luxembourg.

Un remarquable travail de coordination a été accompli par les Ministères, les administrations qui en relèvent, différents services techniques et les autorités communales de Contern et de Hesperange.

Je me plais à souligner le rôle de coordination et de stimulation joué par mon prédécesseur, M. Paul Elvinger et tous les efforts d'imagination et d'impulsion des fonctionnaires placés sous ses ordres.

Le concours de techniciens hautement qualifiés dans les domaines les plus variés, les efforts financiers de DU PONT - Wilmington, l'efficacité de l'équipe de construction, la présence du quintette des personnalités de la direction DU PONT au Luxembourg, M. John Rice, administrateur-directeur, M. Peter v/Meshkoff, directeur général de l'usine, M. Le Roy Miller, directeur des finances et notre compatriote M. Paul Koch, directeur du personnel, qui a pris la succession de M. Canby, expliquent à leur tour la réussite de l'œuvre.

Les travaux de prospection d'abord, ceux de mise en œuvre et de construction ensuite, finalement les travaux d'achèvement de l'outil et des installations de production se sont déroulés à un rythme soigneusement étudié, avec précision et une grande compétence des exécutants.

Les instances publiques et privées que je viens de citer, tous les collaborateurs et promoteurs que je ne saurais citer nommément, ont bien mérité de l'économie luxembourgeoise.

Ai-je besoin de vous présenter aujourd'hui la carte de visite d'une entreprise à rayonnement mondial et celle de la société de droit luxembourgeois en particulier. DU PONT de NEMOURS, de par sa présence agissante dans le pays est déjà une notion courante pour l'opinion publique. Et c'est très bien ainsi. L'intégration ou plutôt l'adoption s'est opérée en dehors du formalisme de la législation sur l'indigénat luxembourgeois.

Le groupe DU PONT, avec ses 100.000 ouvriers et employés, ses 245.000 actionnaires, ses 81 usines aux Etats-Unis, ses nombreuses filiales et compagnies associées à l'étranger, son programme de production de 1.200 produits, son chiffre d'affaires de 2,7 milliards de dollars, son bénéfice brut de 695 millions de dollars en 1964, ses ventes à quelque 75.000 clients appartenant à 70 branches du secteur industriel, ses 1.300 chercheurs travaillant dans des dizaines de laboratoires, ses 6.300 brevets, ses dépenses de publicité et de prospection de 54 millions de dollars en 1964, ses investissements dans de nouvelles industries qui oscillent entre 1963 et 1965 de 370 à 375 millions de dollars, est une des premières firmes mondiales dans le secteur chimique.

A voir le rayon d'action des sociétés, usines et laboratoires du groupe DU PONT installés en Europe, on constate qu'un réseau dense et efficace se tisse dans neuf pays fortement industrialisés de l'Europe occidentale.

C'est dans ce contexte que se place l'usine de Contern-Hesperange, qui produira le film de polyester MYLAR. Les applications du MYLAR, à la solidité et à l'homogénéité éprouvées, se comptent par centaines, en passant de l'emballage en général et celui



des produits alimentaires en particulier, aux garnitures et tissus, à l'isolation des moteurs, fils, câbles, condensateurs et finalement à la fabrication de rubans magnétiques des appareils électroniques.

L'énumération n'est qu'exemplative et documente l'extrême variabilité dans l'utilisation du MYLAR. L'usine DU PONT est prête à entrer en opération. Le coût de l'investissement immobilier et mobilier dépasse largement un milliard de francs luxembourgeois. L'effectif du personnel se monte à quelque 400 unités, qui bénéficient d'installations sociales très développées. Des arrangements spéciaux ont été pris pour que l'usine de Contern-Hesperange profite des innovations techniques et des brevets déposés au nom de la maison-mère. Le réseau de vente en Europe est organisé efficacement grâce au concours d'un centre technique et commercial à Genève.

Voilà rapidement évoquées quelques données essentielles sur la nouvelle industrie qui vient enrichir notre potentiel économique.

Nous sommes fort loin de l'appréciation des Physiocrates, qui vers 1800, s'appuyant sur "l'ordre naturel", qualifiaient volontiers les industriels de "classe stérile", tout en reconnaissant à leurs activités l'avantage suivant :

„Loin d'être inutiles, ces arts sont le charme et le soutien de la vie et le bien-être de l'espèce humaine.”

Il est plaisant de constater que parmi ces Physiocrates de la fin du 18<sup>e</sup> siècle on retrouve Dupont de Nemours, homonyme du fondateur du groupe Du Pont.

N'entendant pas approfondir à l'heure des fusées les vues des Physiocrates, j'en retiens tout de même qu'ils reconnaissent il y a quelque 163 ans à l'activité industrielle une double vertu : l'utilité et un certain aspect esthétique, ce qui n'est pas si mal pour la période envisagée.

Les avantages qu'apporte le complexe industriel de Contern à l'économie nationale sont considérables.

La nouvelle industrie enrichit notre potentiel économique et diversifie l'éventail de la production. Il a été beaucoup question récemment de pôles de développement dans le cadre de la politique régionale et des expériences faites dans les pays du Marché Commun.

Bien qu'une bonne dose de scepticisme doit prévaloir à l'égard d'approches qui diffèrent forcément suivant les données du problème, une récente définition des pôles de développement fournie par la Commission de la C.E.E., s'applique assez bien à l'enrichissement industriel apporté par DU PONT.

Aux termes de cette définition, les pôles de développement "grouperaient un ensemble cohérent d'entreprises industrielles et d'activités de services, disposant de toutes les infrastructures nécessaires et susceptibles de se développer, après les interventions initiales, par le jeu du marché”.

Quoiqu'il en soit de cette définition, je constate que la nouvelle unité de production, fondée sur des bases techniques, financières et commerciales solides, constitue un pôle de croissance par excellence et

qu'elle s'ajoute fort heureusement à la carte géographique des pôles qui se précise progressivement.

Les chances sérieuses de viabilité et de compétitivité dans un marché élargi constituent à mon sentiment le critère de base. Ce dernier est par ailleurs reconnu également comme tel en matière de régionalisme. L'enrichissement de notre économie dont j'ai parlé tantôt concerne plus particulièrement un secteur où les progrès technique et économique sont vertigineux. Le secteur chimique de notre pays, par ailleurs déjà brillamment représenté, s'en trouvera renforcé. Je n'ai pas besoin de souligner devant cette assistance l'intérêt immense de cette progression.

L'expansion — en termes d'économie actuelle — se manifeste le plus concrètement par l'orientation vers les marchés d'exportation.

La démonstration devient lumineuse lorsque nous nous trouvons en présence d'une usine conçue et construite pour un marché à l'échelle européenne.

La diversification industrielle, d'ores et déjà amorcée par un mosaïque d'entreprises à dimension moyenne, devient aujourd'hui concrète, palpable. L'usine de DU PONT Luxembourg, va se consolider et se développer, nous en sommes sûrs. Ce dynamisme inhérent à une série d'entreprises établies dans le pays, agit sûrement et progressivement. DU PONT, j'en suis convaincu, va aussi participer à ce mouvement d'entraînement. Ayons conscience de cet état de choses et œuvrons pour que cette propension à croître ne soit pas gênée.

J'aimerais relever un dernier aspect, celui-là fort important à mon sentiment. Il s'agit de l'aspect scientifique et technique. L'usine de Contern-Hesperange est liée à un groupe qui totalise au-delà de 6.000 brevets et qui en dépose régulièrement un grand nombre chaque année, un groupe où la recherche scientifique occupe une place de choix.

„La solitude du laboratoire” dont parlait Jean Rostand a cédé le pas aux moyens d'envergure, à la recherche collective puissamment organisée qui combine l'avantage du travail de l'inventeur et de la mise en œuvre expérimentale.

A cette œuvre scientifique et technique se trouveront associés, dans une certaine mesure, un excellent corps d'ingénieurs luxembourgeois et une main-d'œuvre indigène ayant reçu une formation poussée.

Voilà une série d'avantages qu'il était indiqué de mettre en évidence aujourd'hui. Dans l'exposé écrit introductif au Budget 1966, j'ai mis en avant quelques points centraux sur lesquels doit s'articuler la politique d'expansion et d'industrialisation.

L'ayant relu, j'ai constaté que l'usine de Contern-Hesperange peut être citée comme exemple d'école de pareille politique. Je m'en réjouis et je suis certain que DU PONT servira aussi de modèle de cette politique à l'avenir.

Ces considérations m'amènent à formuler quelques brèves réflexions de politique économique générale, la plate-forme d'aujourd'hui s'y prêtant à merveille.

Des esprits retors m'ont déjà reproché ce qu'ils appellent l'arrêt de la politique d'expansion.

Au moment précis où je proclame la nécessité de l'expansion, mais alors comprise dans plusieurs acceptions, à une époque où nos entreprises — je dis bien nos entreprises — bougent, investissent davantage ou projettent d'aller plus loin, à une période où le problème régional ancien de Steinfort a été résolu et que mes services et moi-même tâchons de parfaire la carte des pôles de croissance, à une époque où Good-Year, autre centre de développement, a décidé de procéder à des investissements qui à eux seuls équivalent à la création d'une importante industrie moyenne, à une époque enfin où Monsanto achève un investissement très considérable, le reproche en question se réduit à peu de choses.

Le temps de dresser l'inventaire des données, de prendre conscience du dynamisme inhérent aux entreprises nouvellement établies, d'introduire la sélectivité, la cohérence et la complémentarité n'est pas synonyme ni d'arrêt, ni d'immobilisme. Tout moteur lancé à pleins tours demande des soins, un réglage, un arrêt temporaire pour la révision, pour le faire redémarrer de plus belle, autrement il se détèque.

Il est vrai qu'on peut toujours construire des contradictions, fussent-elles tortueuses.

D'un autre côté — et cette réflexion s'adresse aux apeurés —, à ceux qui je ne sais pour quelle raison craignent le trop plein et d'obscures répercussions toujours alléguées mais jamais définies sérieusement, il est bon de rappeler ce qui suit. La vie économique, à l'instar de la vie biologique est croissance, développement, mutation. Cette loi là, on ne peut la méconnaître que pour des raisons qui tiennent à la pusillanimité et au manque de clairvoyance.

Une observation finale est indiquée par rapport au jugement quelquefois équivoque sur l'action stimulatrice de l'Etat. L'effort d'investissement et de rationalisation de toute entreprise dans tous les secteurs doit être encouragé sans discrimination.

Mais il faut qu'il y ait un effort de l'entreprise requérante, à apprécier d'ailleurs de cas en cas suivant le mérite objectif.

L'orientation et l'intervention stimulante de l'Etat n'ont plus de raison d'être, si elles doivent déboucher sur des aides égalitaires, dispensées en dehors de tout critère d'appréciation objective, à partir d'un distributeur automatique.

Le fait de contester ce qui à mes yeux est une évidence, revient à refuser la rationalité et le choix et donc toute politique économique raisonnable.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

En arrivant ici, ce matin, nous avons pris conscience de l'importance d'un complexe industriel moderne, mais nous avons aussi eu le sentiment — en voyant le vaste agencement du plateau, entouré d'un parc de verdure — que l'ouvrage technique et fonctionnel s'associe à un ouvrage d'art dans le sens esthétique du terme.

Je n'ai pu m'empêcher de penser à une réflexion de l'Académicien Louis Armand, chantre du progrès technique, qui estime que les maux imputés à la technique sont dus au retard des modes de pensée et des méthodes d'organisation et qu'on s'en prend au progrès matériel quand c'est l'arriération mentale qui est en cause. Ce retard ne se manifeste guère à Contern. D'un autre côté l'usine n'a décidément plus rien des "monstres fumants" des premières industries d'autan.

À la nuit tombante, la division de production, avec son scintillement de tuyauteries et de cornues, se présentera comme une maison de verre illuminée qui abrite un vaste bloc opératoire.

Dans son jeu de lumière, une importante usine luxembourgeoise sera entrée en opération.

Je souhaite très sincèrement que DU PONT Luxembourg prospère et se développe, au profit de ses promoteurs et de l'économie luxembourgeoise.

Cette promesse d'avenir, elle est acquise à mon sentiment dès maintenant, en cette belle journée d'inauguration. »

Après la visite de la nouvelle usine par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Charles, suivis des invités d'honneur, une réception et un déjeuner réunissaient les nombreux invités de la Du Pont de Nemours-Luxembourg. Au cours du déjeuner des toasts furent proposés par Monsieur J. M. Rice, Administrateur-Délégué de la Du Pont de Nemours-Luxembourg, à la Maison Souveraine, et par Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, au Président des Etats-Unis d'Amérique.

# Le Projet de Budget de l'État pour l'exercice 1966

En vertu de l'autorisation que S.A.R. le Grand-Duc a conféré par arrêté du 7 septembre 1965, le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1966 a été déposé au greffe de la Chambre des députés le 21 septembre 1965 par Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget.

En considération de l'importance de ce document pour notre politique nationale, une conférence de

presse avait été convoquée le 27 septembre par le Ministre du budget dans le but d'esquisser brièvement, à titre de pure information, les principales données concernant ce budget, dont la discussion approfondie aura lieu lorsque le Parlement, muni des avis des diverses instances à consulter et du rapport de sa commission spéciale, décidera d'y procéder. Nous reproduisons ci-après les principaux chiffres à retenir.

Le projet de budget de l'exercice 1966 prévoit les recettes et les dépenses présumées suivantes en millions de francs :

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes présumées .....	7.699,6	986,3	8.685,9
Dépenses présumées .....	7.627,0	1.071,3	8.698,3
Excédent de recettes ou de dépenses présumées .....	+ 72,6	— 85,0	— 12,4

Le budget ordinaire est donc en équilibre et accuse même un boni de 72,6 millions. Le budget extraordinaire accuse un déficit de 85,0 millions.

Le budget de 1965, voté le 13 avril dernier, se présentait comme suit (en millions de francs):

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes présumées .....	7.181,2	710,4	7.891,6
Dépenses présumées .....	7.165,2	822,6	7.987,8
Excédent de recettes ou de dépenses présumées .....	+16,0	— 112,2	— 96,2

L'exercice 1964 est définitivement clos depuis le 31 mai 1965. Les chiffres qui expriment le résultat de cet exercice sont provisoires. Ils peuvent encore subir de légères modifications. Sous le bénéfice de cette observation la situation de l'exercice 1964 est la suivante :

## Budget ordinaire

	Budget	Plus-value	Compte provis.
Recettes .....	5.979.516.000	1.402.730.923	7.382.246.923
Dépenses .....	6.069.582.000	1.253.788.033	7.323.370.033
Excédent de dépenses .....	90.066.000	148.942.890	58.876.890

## Budget extraordinaire

	Budget	Plus-value	Compte provis.
Recettes .....	763.473.000	— 102.071.002	661.401.998
Dépenses .....	869.758.000	+ 249.404.132	1.119.162.132
Excédent de dépenses .....	106.285.000	351.475.134	457.760.134

	Budget	Plus-value	Compte provis.
Recettes .....	6.742.989.000	1.300.659.921	8.043.648.921
Dépenses .....	6.939.340.000	1.503.192.165	8.442.532.165
Excédent de dépenses .....	196.351.000	202.532.244	398.883.244

Ainsi les dépenses prévues au projet de budget de 1966 dépasseront celles probables pour 1965 de 8,89%, mais elles ne dépassent celles de 1964 que de 3,02%.

Les recettes ordinaires prévues pour 1966 dépassent celles réalisées en 1964 de 7.699,6—7.382,2 =

317,4 millions et celles prévues pour 1965 de 7.699,6—7.181,2 = 518,4 millions. Cette majoration se répartit comme suit sur les grandes rubriques de recette (en millions de francs) :

	par rapport à	
	1964	1965
— Contributions directes et accises .....	— 237,2 mio	+ 266,3 mio
— Douanes .....	+ 63,8 mio	+ 28,5 mio
— Enregistrement et domaines .....	+ 396,3 mio	+ 209,6 mio
— Postes et télécommunications .....	+ 95,4 mio	+ 14,3 mio
— Divers .....	+ 0,5 mio	— 0,3 mio
<b>Total :</b>	<b>+ 317,4 mio</b>	<b>+ 518,4 mio</b>

Les recettes extraordinaires prévoient le produit d'émission d'un emprunt de 700 millions. Leur total dépasse celui des comptes généraux de 1964 de 325 millions et celui du budget de 1965 de 276 millions.

Les dépenses ordinaires prévues au budget de 1966 dépassent celles de 1964 de 7.627,0—7.323,3 = 303,7 millions et celles de 1965 de 7.627,0—7.165,2 = 461,8 millions.

Le projet de budget en donne une justification détaillée section par section. Les majorations de crédit les plus importantes trouvent leur origine dans

les crédits pour les finances communales, la sécurité sociale (rentes et allocations familiales), les chemins de fer et les rémunérations et pensions du personnel de l'Etat. Si les crédits pour l'agriculture ne sont pas en hausse, c'est qu'une partie substantielle des crédits a été transférée au budget extraordinaire.

Les dépenses extraordinaires sont de 47,8 millions inférieures à celles de 1964 et de 248,7 millions supérieures à celles de 1965.

Voici les principales variations, en millions de francs :

	par rapport à	
	1964	1965
— les dépenses pour dommages de guerre .....	— 17,0	+ 0,3
— la participation au F.M.I. ....	— 14,0	+ 36,0
— les dépenses extraordinaires de l'armée .....	— 19,6	— 3,0
— les travaux communaux .....	+ 34,0	+ 51,0
— les dépenses d'investissement pour la protection des eaux .....	+ 20,0	— 10,0
— la contribution exceptionnelle en capital due à l'A.V.I. ....	+ 100,0	+ 100,0
— les dépenses en relation avec l'exécution de la loi d'orientation agricole .....	+ 130,0	+ 130,0
— la participation dans la société électrique de l'Our.....	— 111,8	— 56,0
— les engagements envers la société du port fluvial de Mertert .....	+ 40,0	+ 29,7
— les engagements envers les C.F.L. ....	+ 75,0	— 66,0
— les dépenses d'investissement pour l'automatisation du réseau téléphonique .....	— 15,0	+ 35,0
— la dotation du fonds d'investissement pour bâtiments publics .....	— 24,4	+ 5,4
— les dépenses d'investissement pour la voirie .....	— 72,9	— 8,1
— les dépenses pour les aménagements hydro-électriques .....	— 10,0	+ 6,0



Dans l'ordre d'importance les différentes fonctions se classent comme suit de 1963 à 1966.

Fonctions	en millions de francs			
	1963 (compte)	1964 (compte)	1965 (budget)	1966 (projet)
<b>I. Dépenses générales des pouvoirs et des administrations générales</b>				
00 Dépenses générales des pouvoirs .....	39,4	36,8	58,3	48,1
01 Administrations générales .....	1.068,3	1.172,4	1.084,1	1.310,3
<b>II. Dépenses des fonctions principales de l'Etat</b>				
10 Affaires étrangères .....	102,9	100,5	88,3	117,8
11 Justice, ordre public et établissements pénitentiaires .....	195,4	210,6	194,2	198,6
12 Défense nationale .....	431,4	430,8	447,1	468,5
13 Education nationale, culture et cultes .....	993,4	1.033,2	1.034,8	1.121,4
14 Travail et sécurité sociale .....	675,1	933,6	921,2	1.081,8
15 Famille et population .....	118,3	158,2	198,8	199,4
16 Solidarité sociale et services sociaux particuliers .....	310,2	316,1	304,6	389,6
17 Santé publique .....	216,3	242,5	275,7	301,1
18 Sports .....	18,3	23,5	31,1	28,1
19 Logements et urbanisation .....	56,7	61,7	62,5	62,5
20 Transports et communications .....	853,0	1.030,8	1.248,5	1.373,7
21 Agriculture, viticulture, eaux et forêts, etc. ....	602,9	912,3	666,1	699,8
22 Affaires économiques .....	94,9	106,5	130,3	94,8
23 Production et transport d'énergie .....	170,7	168,5	100,2	58,1
24 Dommages de guerre et autres grandes catastrophes .....	163,9	128,0	100,0	105,3
<b>III. Dépenses non ventilables</b>				
30 Dette publique et échange monétaire .....	407,3	367,2	448,6	382,1
31 Pensions .....	—	—	—	—
32 Transferts aux communes (non vent.) .....	479,7	844,1	478,7	658,0
33 Amortissements économiques .....	160,0	160,0	230,0	170,0
34 Divers .....	65,6	165,2	114,7	— 0,7
Totaux avec amortissements ...	7.223,7	8.602,5	8.217,8	8.868,3
Totaux sans amortissements ...	7.063,7	8.442,5	7.987,8	8.698,3

## Le Nouvel Aménagement du Rocher du Bock à Luxembourg

Le 2 septembre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, fit une visite du nouvel aménagement du Rocher du Bock.

A cette occasion, Son Altesse Royale se fit commenter les travaux qui ont été effectués sur le Rocher du Bock, en présence de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, Monsieur Antoine Krier, Ministre du Travail, des représentants de l'Administration com-

munale de la Ville de Luxembourg et des chefs des divers services qui ont collaboré à cette œuvre.

Des exposés furent faits à cette occasion par Monsieur Gérard Thill et Monsieur Georges Schmit, Conservateurs aux Musées de l'Etat, qui ont retracé l'histoire du Rocher du Bock et de son nouvel aménagement et exposé le résultat des fouilles archéologiques.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, une notice sur les vestiges historiques du Bock, publiée par le Musée de l'Etat :

## Vestiges historiques du Bock

Les fouilles entreprises au Bock lors des travaux préparatoires pour un monument du millénaire, bien qu'exécutées dans des conditions défavorables à une étude scientifique exacte, ont permis de dégager des vestiges importants tant de l'ancien château des comtes de Luxembourg que des fortifications datant des dominations espagnole, française et autrichienne. Ces vestiges n'ont pas encore trouvé tous leur définition exacte; ils devront faire l'objet d'une étude plus poussée. Les nombreux bouleversements subis par le Bock au cours des derniers siècles, n'ont pas permis une étude stratigraphique approfondie; les objets trouvés donnent quand même une idée de la vie militaire qui s'y est déroulée.

Nous n'avons pu déceler aucune trace d'un habitat romain sur le Bock même, malgré le passage à proximité de l'artère romaine Reims-Trèves. Par contre, dans la grande faille qui traverse obliquement tout le massif rocheux, des tessons de poterie franque ont été découverts, ce qui fait penser que cette faille, étroite dans l'ensemble, mais élargie en certains points, a pu être l'origine d'un habitat qui a fait place, au X<sup>e</sup> siècle, au château des comtes de Luxembourg. Construction assez modeste au début, ce château a subi des transformations considérables à l'apogée de la puissance des comtes de Luxembourg. Mais puisque la résidence des comtes au château s'est limitée à une période assez courte, il ne faut pas s'étonner qu'après le XV<sup>e</sup> siècle et, surtout après les sièges de 1542-1544 et l'explosion de la poudrière de 1554, il n'en restât que des ruines qui, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, devaient faire place à une fortification plus moderne, tout en servant de carrière aux habitants de la ville. C'est Vauban qui, dès 1684, transforma le Bock en bastion puissant; ses travaux furent continués et complétés par les Autrichiens dans les années 1737-1746. La destruction de l'ancienne forteresse n'a épargné, au Bock, que les casemates, les ponts construits par les Autrichiens, l'« orillon », ainsi que les parties enfouies dans le sol.

Les vestiges que l'on peut considérer comme provenant de l'ancien château comprennent notamment:

a) le donjon, de base sensiblement quadratique (12,50 × 12 m à l'intérieur), que l'on peut dater du 11<sup>e</sup> ou même du 10<sup>e</sup> siècle. Deux bases de piliers (octogonaux) sont conservées ainsi qu'une partie des retombées de la voûte. Vu la faible épaisseur des murs, le donjon n'a vraisemblablement pas dépassé trois étages en hauteur. L'accès au premier étage a dû se faire par un escalier extérieur montant des deux côtés et passant sur l'avant-corps. Les caves sont taillées dans le rocher. Les dimensions du sous-sol étant connues, tout comme la forme et la hauteur des piliers et de la voûte, il serait possible, après une étude approfondie, de reconstruire fidèlement cette pièce.

b) l'ancien accès pavé, empreint des traces des chars et barré par des herses, flanqué par deux tours semi-circulaires datant probablement du début du 13<sup>e</sup> siècle, donc de l'époque où la puissance de nos comtes tendait vers son apogée. La partie inférieure de ces tours présente une pente très accusée et re-

pose sur le rocher taillé selon la même inclinaison; les pierres de taille y sont séparées par des ardoises, servant probablement de matière isolante. Les murs ont une épaisseur exceptionnelle: 3,70 m dans la partie la plus avancée vers la ville haute. Les deux tours étaient reliées par la porte d'entrée, surplombant l'accès pavé et prolongé vers l'intérieur par une voûte. Une salle de garde, dont le foyer est conservé, protégeait cette entrée; elle donnait en outre accès à une sorte de cour intérieure où étaient installées des machines de guerre, notamment des catapultes, dont les infrastructures subsistent. Plus tard, pour mieux protéger le pontlevis, des constructions supplémentaires ont encore réduit l'angle de tir sur cette partie vulnérable.

c) le puits, profond de 47 mètres. Deux murs puissants partent du puits vers le nord; un foyer subsistait entre ces murs. Des entailles pratiquées dans le rocher peuvent donner une idée du fonctionnement du puits.

d) les consoles d'un balcon servant probablement à la défense. Il n'a pas été possible de reconstruire ce balcon faute de données suffisantes. Une saillie a été aménagée en cet endroit dans le parapet en guise de rappel.

La plupart des vestiges de l'ancienne forteresse mis à jour lors des fouilles étaient connus par les gravures et peintures du siècle passé.

Jusqu'ici le château des comtes de Luxembourg n'a existé que dans la légende et dans les archives. Enfin les fondements des parties les plus importantes ont été dégagés et consolidés. Il est vrai que toute l'étendue du château n'a pu être sortie du sol, la chaussée passant sur les vestiges de la 2<sup>e</sup> tour semi-circulaire et de la « grande salle » citée à plusieurs reprises dans les documents anciens. Aussi le Gouvernement, sur le vu de ces vestiges inattendus et importants, et sur l'avis de la Commission des Sites et des Monuments nationaux, du Musée d'Histoire et d'experts étrangers, a-t-il décidé de sauvegarder les vestiges, de les consolider et de les aménager de façon à rendre au public une de ses promenades favorites. Il est apparu que la mise en valeur des vestiges constituait la commémoration la plus appropriée du millénaire de la ville de Luxembourg.

Les travaux d'aménagement ont posé de graves problèmes: combiner la sauvegarde et la mise en valeur des vestiges du château au respect des restes de l'ancienne forteresse et aux exigences de l'esthétique et de la sécurité. Ainsi il a été nécessaire de surélever le mur extérieur du donjon du côté du Grund pour marquer les dimensions quadratiques du donjon, tout en conservant le chemin de ronde de Vauban. Une passerelle en bois passant au-dessus du puits n'a d'autre mission que de mieux faire voir la construction du puits et de continuer l'ancien chemin de ronde sur la partie inférieure du Bock.

La consolidation des murs anciens exige que plusieurs couches de pierres soient ajoutées pour préserver le noyau ancien des intempéries; ces ajoutées se tiennent dans les limites dictées par les méthodes de restauration modernes telles qu'on les applique dans les pays voisins.

# L'Assemblée Plénière de Pax Romana à Luxembourg

Du 4 au 10 septembre 1965 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée plénière 1965 de Pax Romana, réunissant de nombreux délégués du Mouvement International des Intellectuels Catholiques venus d'une vingtaine de pays. Le thème de l'assemblée plénière était : « L'homme moderne et son bonheur. »

La séance solennelle d'ouverture eut lieu en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait les représentants du Corps diplomatique, Monsieur Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, Monsieur Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., Monsieur Lambert Schaus, Membre de la Commission Economique Européenne, Monseigneur Dr Léon Lommel, Evêque de Luxem-

bourg, entouré de nombreux membres du clergé, Monsieur Pierre Pescatore, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, plusieurs députés et conseillers communaux ainsi que Monsieur Lambert Dupong, Président de la section des gradués de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques.

Des allocutions furent prononcées au cours de la séance d'ouverture par Monsieur Lambert Dupong, Monsieur Sugranyes, Président de Pax Romana, Monsieur Lambert Schaus, Monsieur Pierre Grégoire, et Monsieur Pierre Werner.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, sur le thème « Le bonheur de l'homme moderne et les moyens de communication de masse ».

## Allocution de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale

« Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Tout engagement de la faculté cognitive de l'homme étant, d'abord, à l'aventure, je me suis éminemment plu au jeu de l'imagination et de la cogitation, de la lecture et des souvenirs, auquel m'ont amené, par à-coup, les efforts intermittents provoqués par l'annonce du thème que les organisateurs du Congrès 1965 de Pax Romana m'ont imposé. C'est donc par étapes, faites au gré des mouvements successifs d'attraction et de repoussement, déclenchés par le sujet au rythme de mes états d'âme qui ne cessaient de changer avec la nature des connaissances, acquises un peu au hasard des réflexions, que je finis par m'approcher d'un carrefour d'intention, où l'orateur que vous aviez prié d'être une sorte d'advocatus Dei du se sentir, malgré lui, l'advocatus diaboli de l'affaire en instance de jugement : Le bonheur de l'homme moderne et les moyens de communication de masse.

Pour que vous puissiez vous en rendre compte, je vous invite à suivre, pendant quelques minutes, mon périple sensationniste autour de la mer apparemment calme de l'inspiration et à jeter, en passant, un regard amusé sur les paysages littéraires qui la bordent, paysages parfois étranges que l'appel du bonheur a su créer dans l'esprit des philosophes comme dans le cœur des poètes.

Voici, en premier lieu, le grand ami des encyclopédistes, Claude Adrien Helvétius, qui, dans son poème : "Le Bonheur", poème inachevé, malgré ses six chants, contre les sages de l'antiquité et contre les moralistes modernes est allé chercher la source de ses joies non pas dans l'amour, qui finit par

engendrer l'ennui et le dégoût, non pas dans les plaisirs faciles, qui s'amenuisent trop vite, non pas dans les richesses, qui peuvent s'envoler, et encore moins dans la philosophie, qui veut dominer tous les sentiments, mais dans sa propre intimité et dans son indépendance totale.

Ludwig Scharf, poète autrichien, visionnaire des extases expressionnistes, a cru trouver son bonheur dans la conception de l'homme nouveau, de l'homme divin, de l'homme assoiffé d'éternité comme affamé de terre — "ewigkeits-durstig, Erden-nie-satt". Son collègue compatriote Peter Altenberg, en revanche, l'a vu autrement : "Les millionnaires nous consolent, en nous disant qu'avec les huîtres on attrape aussi des indigestions. Mais en arriver-là, n'est-ce pas justement le bonheur ?" Et Frédéric Nietzsche, l'inventeur du surhomme, le créateur du nouveau barbare, libre, jouissant pleinement, tant du point de vue physique que spirituel et esthétique, de son existence, en s'abandonnant tout simplement au vertige du néant et en proclamant, avec autant d'arrogance que de haine, son "Dieu est mort", n'a-t-il pas recours à l'ivresse de la subversion déraisonnante pour se sentir heureux, alors que son faux frère, Paul Ernst, est d'avis que toute humanité à la recherche du bonheur serait une humanité inférieure ?

A la même époque, pourtant, la joie de vivre se manifeste dans une doctrine promettant, à la fois, la réalisation du paradis terrestre et la dépréciation absolue, dans l'infini mépris, de la personnalité humaine isolée. Les illuminés d'aujourd'hui qui, comme George Orwell, aiment à dévoiler l'avenir, ne font que découvrir l'homme-robot, complètement insensibilisé, que le régime de l'automation parfaite s'acharne à faire agir comme partie intime d'une gigantesque machine, pour laquelle le problème du bonheur est naturellement inexistant.

Heureusement, nous avons les Agnès Varda du vingtième presque du vingt-et-unième siècle, dont les productions cinématographiques, sous le titre percutant : "Le Bonheur", nous présentent des Français, des Français quelconques, des Français assez médiocrement formés, un peu banalisés par l'abus des moyens que le progrès, le grand progrès, le très grand progrès met à leur disposition, mais des Français irréductiblement heureux. Et pourquoi heureux ? Parce qu'ils ont une femme qu'ils aiment, une maîtresse qu'ils aiment, une inconscience qu'ils aiment, tant qu'elle leur permet de remplacer la femme, qui se suicide, par la maîtresse, qui est la cause de cet acte désespéré, et de construire, dans leur bonheur qui n'est pas interrompu pour si peu de chose, l'hypothèse d'un accident aussi simple que stupide.

Et nous avons, dans tous les magasins qui se respectent et qui sont respectés à travers le monde, les symboles de mille sous, ceux qu'on appelle "le secret du bonheur". Vous vous rappelez, sans doute, les trois petits singes, dont le premier se couvre les yeux pour ne rien voir, le deuxième s'enfonce les poings dans les oreilles pour ne rien entendre, et le troisième, des deux mains, se cloue la bouche pour ne rien dire !

Mais nous avons davantage, puisque nous avons, partout, les fabricants, les innombrables fabricants de gris-gris et d'amulettes, des fabricants milliardaires; nous avons les augures, les devins, les onirromanciens et les astrologues, qui font, à ce qu'on dit, des affaires fabuleuses sur le marché du bonheur; nous avons les loteries, les lotos, les courses, les bourses, les tripots, les maisons de jeu et les horoscopes; nous avons, sous le nom de cinéma, nos fabriques de rêves; nous avons les nouvelles déesses, officiant dans les temples de Fortune, déesse qu'on appelle stars et starlets; nous avons le culte incommensurable des fétiches; nous avons, jusqu'à perte de vue, les industries-monstres du bonheur; nous jouons, nous achetons, nous inventons pour rejouer, pour acheter encore et pour rester sans cesse à la recherche de cette grande inconnue que les anciens, avec une dévotion indéniable dans leurs dépréciations, intitulaient : Felicitas.

Où est-elle donc, cette dame merveilleuse, cette créature quasiment omnipotente ? Quel est son visage ? Et quel son pouvoir ? Est-elle de ce passé qu'on ne cesse de glorifier, à cause, peut-être, de sa présence dans les temps révolus ? Sera-t-elle de l'avenir qu'on cherche à conquérir, afin de la rejoindre quelque part ? Nous sommes, en tout cas, dans un état de précipitation qui risque de nous déséquilibrer. Nous jeter en avant, activer sans cesse notre course effrénée vers les grands, vers de plus grands, vers les plus grands lendemains, en construisant, grâce à notre science, elle-même déchainée, des moyens de plus en plus appropriés à la vitesse follement accélérée de notre existence, voilà, en ce moment, notre manière d'être au beau milieu d'un monde qui se fait technique, à vue d'œil, et qui déjà menace l'autre, le monde spirituel, le monde insatisfait, le monde bouleversé et de plus en plus délaissé, d'une lente et progressive asphyxie, si l'on croit les nouveaux prophètes qui se font les annon-

ciateurs effarés du malheur plutôt que les fins diseurs de la bonne aventure.

Il me serait difficile de nier le fait que, depuis un bon quart de siècle, nous nous sommes mis à briser les formes traditionnelles d'une civilisation, apparemment inattaquable, pour les remplacer, assez fiévreusement, par d'autres, plus aptes, à ce qu'on dit, à l'universalisme de nos vues et à l'universalité de nos connaissances et de nos capacités. Nous avons appris, à ce qu'il paraît, à dompter les forces cachées de la matière, pour les mettre au service de l'humanité, et nous parvenons, petit à petit, à organiser des relations interplanétaires, directes et indirectes, à participer, de n'importe quelle distance, à tout ce qui se fait et se défait dans l'univers et à nous réjouir, en sédentaires bien entourés de nos appareils-joujoux, d'un don d'ubiquité que les contes de fée de notre jeunesse ont à peine pu prévoir.

A nous, déjà, à tout le monde comme à nous, les moyens, désenchantés en quelque sorte, qui créent le mythe de la vie simple, grâce à laquelle, en un tourne-bouton, tous les problèmes trouveront leur solution par le raisonnement machinal et par la planification admirablement mécanisée de la cybernétique et de l'automation. Ne vous parle-t-on pas, à vous, les jeunes, de la "public happiness", de la cité heureuse, dans laquelle on cesserait et de désirer et de craindre ? Ne fait-on pas miroiter devant vous les effets de la civilisation du confort, de la société du mieux-être, de la liberté sans entraves, de l'auto-détermination de l'individu et de la "dolce vita" dans un milieu d'américanisation avancée, où le luxe raffiné appelle, avec la vénération du progrès — jusqu'à la bombe atomique, je suppose — la déification des Beatles et l'exploitation à fond des scandales que les nouveaux dieux et les nouvelles déesses se font un devoir de provoquer ? José Ortega y Gasset ne se voit-il pas confirmé, tout à coup : "La seule chose qui soit vitale pour l'homme, pour l'homme de 1965, c'est le superflu ?"

Les progrès technologiques ayant transformé le processus normal du travail humain, par l'élimination successive des tares d'exécution et par la réduction massive de la durée, l'homme de 1965 commence à se sentir privé de son centre d'équilibre physique ou de son centre de satisfaction régulièrement produite. Jeté, sans transition pour ainsi dire, dans la civilisation en gestation des loisirs, il cherche le complément d'occupation ou d'évasion dans la distraction que lui offrent la presse, la radio, le disque, le cinéma, la télévision et d'autres moyens de communication dits de masse.

Si j'étais en tout cet homme-là, cet homme-chômeur de 1965, je serais certainement fier de clamer la disparition des maladies que la civilisation de la misère nous avait apportées. Mais voilà que, soudainement, la civilisation du confort qui, comme toutes les autres, produit ses laudateurs et ses détracteurs, m'envoie sa Cassandre, pour qu'elle me mette en garde contre les maladies du bonheur, maladies contagieuses, à ce qu'elle dit, et propagées par les moyens de diffusion, auxquels je viens de faire allusion: symptômes de vertige du vide, déshumanisation du monde fondé sur le matérialisme excessif, perte



du sens de la réalité, lassitude provoquée par le tout-arrangé, culte des futilités, analphabétisme éthique et d'autres encore. La Cassandre des temps modernes a beaucoup de maux à annoncer. Digne arrière-arrière-arrière-petite fille de l'aimée d'Apollon, elle n'est pas crue en tout, mais elle n'a pas tort en tout. Continuons à l'écouter !

O jeunesse qui t'interroges sur le sens de ton existence, qui ne fuis dans le divertissement que pour tromper ton sentiment d'insécurité, qui, du gangster, fais ton héros préféré, qui, sous prétexte de regarder l'univers tel qu'il est, n'admires que des stéréotypies, ta civilisation technique, caractérisée par des blousons noirs, par des pantalons que les femmes empruntent à l'homme et par des cheveux démesurément longs que les hommes empruntent à la femme, est celle de la monotonie et de l'abrutissement. A la standardisation matérielle qu'elle a fait naître, répondra, demain, une standardisation mentale, créée par l'emploi des mêmes moyens d'information et de formation, standardisation qui te dépersonnalisera, que dis-je, qui t'impersonnalisera et qui, en t'emprisonnant dans la masse de tes semblables, dont l'extériorité et la banalité façonneront ton bel avenir, conditionnera inévitablement ta vie ! Après avoir détruit la nature, afin d'y loger tes camps de sports et de camping, tes maisons week-end et tes palais de parvenus, tu feras anéantir ton nature par tes multiples diffuseurs de culture et tu finiras par éliminer définitivement la seule possibilité de salut que tu aies jamais eue : ton travail. Qu'as-tu donc fait de tes qualités innées qui, par la puissance de ta contemplation, par l'intermédiaire de ton désir de te réaliser toi-même dans la plénitude de tes droits de tout oser, grâce à ta "socialitas", t'auraient permis d'exceller dans la vraie communauté humaine, heureuse et libre dispensatrice de tes sentiments d'altruisme, volontairement attachée à l'union de tes prochains et foncièrement éprise des merveilles techniques, bâties pour être intégrées dans ton univers hautement spiritualisé ?"

Les inventions de nos techniciens ne sont pas forcément des cadeaux de Troyens. Cassandre sait voir et prévoir le mal, j'en conviens, mais elle peut aussi bien mal voir, son infortune la poussant à fausser les perspectives. Tout ce que le génie créateur de l'homme fait naître, a, dès sa conception, un but culturel. Voilà pourquoi, devant Cassandre, j'adopte une attitude très critique et, face au monde, je m'impose une réserve plus ou moins prudente. Etant, tout naturellement, hiérarque dans le domaine des valeurs, je tiens à reconnaître l'ordre qui établit les nuances, avant de me prononcer sur ce qui pourrait être condamnable, dangereux, neutre, acceptable ou précieux. Ce n'est pas l'instrument qui fait l'assassin, c'est la volonté de l'homme qui arme la main criminelle. Ce n'est pas l'instrument qui fait le saint, c'est la volonté de l'homme qui désaimante l'appareil de tentation. Ils sont nombreux, les nouveaux moyens de communication qui s'adressent à la masse et que la masse adore, ils sont puissants, ils sont efficaces et ils sont appelés, a priori, à faire du bien. La presse : informatrice quotidienne, puissance publicitaire éprouvée, facteur économique très apprécia-

ble, élément politique de tout premier ordre, ferment très actif d'assentiment dans l'opinion publique, contrôleuse souveraine de tous les autres moyens de diffusion; la radio : ressource idéale pour ceux qui veulent vaincre le temps et l'espace, réalisatrice du contact instantané, conquérante de l'intimité des personnes, bouche métallique d'un être omniprésent qui tient à interpréter toutes les manifestations et à divulguer toutes les connaissances, instrument catalyseur de la communion silencieuse des auditeurs, force abolitive agissant contre les discriminations raciales, sociales, professionnelles et d'âge; le film et la télévision : distributeurs de plaisirs populaires, facteurs parfaits d'instantanéité et de participation directe, hypnotiseurs irrésistibles par le son et par l'image, générateurs d'une puissance extraordinaire de dynamisation, d'activation et d'excitation sur le plan de la sensibilité humaine !

Ces moyens classiques de communication se font compléter par d'autres, moins en vue, mais tous en vogue, tels que le disque, les reproductions d'œuvres d'art, les illustrés de tout genre, les digests, les livres de poche à bon marché, qui, tous sont devenus ou tendent à devenir les meilleurs véhicules de la diffusion de valeurs culturelles. Certes, notre civilisation traditionnelle, graphique, si vous voulez, semble avoir changé de base, complètement. La presse écrite, celle-là même que se dit illustrée, en se commercialisant d'une façon inouïe, à tel point qu'elle risque de se dépolitiser, a été dépassée par des moyens de communication, au potentiel d'enrichissement et d'épanouissement humain incommensurable, qui répondent mieux aux besoins amplifiés de l'homme moderne : besoins d'être distrait, d'être informé, de savoir, d'apprendre et de se former, en se conformant aux lois inhérentes à la civilisation audio-visuelle. Les nouvelles techniques, garantissant, au-delà de l'instantanéité, la continuité et l'universalité dans la perception directe des événements internationaux, augmentant les jouissances intellectuelles et spirituelles dans l'abondance des matières présentées au choix du public et multipliant les sources d'instruction du particulier jusqu'à lui donner l'impression d'une réelle vision unitaire de l'existence, par leurs possibilités presque illimitées de rapprochement, accélèrent la rencontre des différentes civilisations, fécondent la convivance des cultures, contribuent au développement de toutes par les différences, dont elles doivent, qu'elles le veuillent ou non, prendre connaissance, et amorcent le dialogue authentique et sincère des races en présence. Ainsi l'opinion publique, passible d'une multitude d'influences, insoupçonnées il y a un siècle, du Demos d'Aristophane, du Herr Omnes de Luther et de Monsieur le Tout-le-monde des Français fera quelque chose de plus consistant, de plus valable et de plus prêt au consensus de la majorité, en le transformant en public-témoin et en public-arbitre des contestations internationales.

Le monde qui s'est cherché, l'humanité qui a tout entrepris pour trouver — ou pour retrouver — son unité, possède enfin les moyens qui sont à la mesure de son immense tentative. En nourrissant, d'un côté, les hommes qui ont faim, intellectuellement, spirituellement et socialement, et en donnant faim, de

l'autre, à ceux qui regorgent de nourriture, les moyens de communication de masse permettent à chaque individu de participer à la vie active de la culture — démocratisée, selon le terme consacré qui, d'une manière abrupte, fait fi des élites — et amèneront un jour, du moins on l'espère, cet état de paix et de coexistence tolérante qui favorisera l'éclosion du bonheur individuel dans le bonheur collectif.

Or, dame Cassandre qui m'a écouté, n'est pas convaincue. A mon enthousiasme d'emprunt elle entend opposer ses réserves de circonstance, en disant :

En démocratisant la culture par les moyens de diffusion, dont vous usez et dont vous abusez, vous n'arriverez pas à l'unification, mais à l'uniformisation. Dans la civilisation monopolistique que vous êtes en train de consolider, les instruments techniques pensent pour vous, imaginent pour vous, sentent pour vous, créent pour vous et décident pour vous. Il est vrai qu'ils répondent, admirablement, au désir d'évasion de la personnalité, mais ils encombrant son esprit de fausses valeurs, ils abaissent son niveau culturel, en alignant ses goûts et ses opinions à ceux et à celles de la moyenne — qui est la médiocrité —, ils menacent son indépendance intellectuelle et ils détruisent l'atmosphère la plus intime de sa vie privée. Dans le domaine de l'esprit, l'impérialisme de votre système d'information est capable de toutes les trahisons; car il valorise l'exceptionnel au détriment de l'essentiel, le bizarre au lieu du normal et l'exotique à la place du national. L'ensemble hétéroclite de vos informations, diffusées moins pour mettre au courant que pour plaire, ont pour suite de rapetisser le monde aux yeux de votre public, alors que celui-ci aurait droit à toutes les notions de grandeur. Quant aux images, dont vous saturez, dont vous sursaturez les spectateurs, leur sélection, selon des critères de psychologie individuelle, n'est guère possible, puisque des centrales, dirigées par des équipes, font le choix que, d'une façon dictatoriale, elles vous imposent: images fausses, parfois, images appauvries, très souvent, malgré les apparences, de la réalité totale et de la vérité exacte. La prédominance d'images photographiques dans une époque avide d'images, avide d'images non-photographiques, bien entendu, condamne à la passivité la faculté créatrice de l'homme, pour provoquer, à travers un engourdissement cérébral indéniable, une paresse caractérisée de l'imaginative: la production artistique, exigeant un effort concomitant de la pensée, se perd et, mentalement parlant, l'individu se déséquilibre. La radio — robinet sempiternellement ouvert à l'écoulement de tous les radotages — en dirigeant ses fleuves d'idées vers un auditoire bon enfant, n'accroît pas nécessairement le volume d'intelligence. L'action individuelle n'en découle pas; le travail cogitatif personnel ralentit, car l'homme, au lieu d'écouter, ne fait plus qu'entendre. Les magazines, idiotificateurs de classe, parfois, en présentant bien, connaissent des succès palpables sur le plan de la décomposition et de la dépravation de l'esprit comme dans le domaine de l'irresponsabilité qu'ils proclament absolue. Et votre merveilleuse rencontre des cultures! Là, je vous

répondrai avec un certain Herbert Read: To hell with culture! !Au diable cette culture! Car la rencontre que vous préconisez, ne sera pas un lieu d'intégration, mais une jointure de nivellement. Bien sûr, vos moyens de communication de masse ne négligent pas les questions culturelles, — ils les stérilisent. Ils les stérilisent dans la glorification du règne de la science pratique sans conscience et de la conquête de l'esthétique divorcée de l'éthique. Ne voyez-vous donc pas que la participation, par le truchement de vos grands moyens de diffusion, du monde que vous dites moderne aux considérations spéculatives diminue rapidement au profit d'un intérêt accru pour la technique à application pratique? Culture? En pensant à l'aide de vos machines et en agissant comme vos automates, vous arrivez finalement à mépriser la culture classique et à prendre plaisir — un plaisir démesuré — à cultiver le corps. Tout récemment, Giorgio del Vecchio, professeur romain, a bien exprimé mon opinion: „Personne n'ignore qu'une obscure inquiétude tourmente aujourd'hui tout le genre humain. Nous voulons toutefois espérer que le pire sera évité et que la crise sera surmontée. Mais il faut, pour cela, que les valeurs de l'esprit soient énergiquement défendues et que l'on mette un frein à l'abdication de la culture." Défendre les valeurs de l'esprit? Qui le fera? Comment vous défendrez-vous, puisque, lentement, inévitablement, grâce au travail impersonnel de vos machines, grâce aussi à l'insatisfaction générale qu'elles suscitent en même temps qu'elles fournissent leurs articles de série, vous tomberez malades, vous vous ferez névropathes, pour avoir manqué votre mission humaine!

Non, Cassandre n'a pas tort en tout, je le répète. Son tort le plus affligeant — affligeant pour elle et pour nous — est de ne pas trouver la confiance de ceux qui l'entendent. Nous l'avons entendue, sans trop l'écouter, je le crains. Et pourtant il est manifeste que l'homme qui, de la presse comme de la télévision, du cinéma comme de la radio, reçoit beaucoup, ne fait que subir, dans ses opinions comme dans ses attitudes personnelles, les influences des moyens de communication. Il vit dans une civilisation d'images, dans une société qui, sous le régime d'une information de plus en plus centralisée et d'un divertissement de plus en plus dirigé, s'uniformise toujours davantage. Le système des sociétés pluralistes disparaissant ainsi, il est exposé aux dangers d'une certaine standardisation qui, lentement, affaiblira ses capacités visuelles et qui, à la place d'une solide structure des idéaux, de l'intuition et de l'imagination, mettra les passions fortement brutales ou les sentiments collectifs d'une autre dimension. Mais l'homme moderne, bien qu'incorporé dans la masse, ne subira jamais, dans leur totalité, les influences des moyens de diffusion. Il leur opposera des attitudes définitivement acquises par atavisme ou par éducation. Il fera valoir des dispositions personnelles de réaction et de critique. Son propre milieu l'immunisera, en quelque sorte, et le convaincra, le cas échéant, de la nécessité de faire un choix contre les arrangements des nouvelles techniques.

Ces techniques elles-mêmes sont encore hautement perfectibles; elles feront des progrès d'après les règles de l'émulation et de la concurrence internationales, tout comme le public deviendra plus exigeant, au fur et à mesure qu'il s'adaptera aux changements de la situation faite aux mortels d'aujourd'hui et de demain. Ce qui comptera, ce ne sera pas l'état d'esprit des hommes moyens du présent, ce sera notre volonté d'exploiter à fond la dimension de l'ampleur que la technique aura donnée à notre civilisation. A nous d'assurer à cette ampleur une profondeur par les effets de notre pédagogie appliquée! A nous de cultiver les qualités innées qui nous permettront de bien employer les cadeaux du progrès! A nous donc l'obligation de faire voir, de faire écouter et de faire comprendre! Ce faisant, nous éviterons l'accumulation désordonnée d'images, en nous efforçant de les lier entre elles, de les raisonner, de réfléchir à leur sujet et de faire, d'une compréhension superficiellement mondaine, un acte de véritable entendement humain, naissant des fonds d'un plus vaste savoir complètement acquis. Ni l'intelligence ni l'esprit ne se font sur le simple vu d'un tas de connaissances que peuvent charrier vers nous tous les moyens de diffusion réunis; l'un et l'autre proviennent de l'intérieur, où les forces motrices n'ont pas cessé de fonctionner. Cette occupation individuelle intérieure, respectée et imitée par tous les hommes, consciente des activités permanentes et sous-jacentes d'une conscience métaphysique ainsi que de l'existence indispensable d'un ordre de valeurs supra-individuelles, fera naître la culture, qui sera une mère pour nous, alors que la civilisation, vantée par les technologues et par les technocrates, négateurs, par les faits, du divin et des sentiments de corrélation entre la vie physique et l'âme, nous dominerait en marâtre.

L'homme a une valeur comme personne et non pas comme partie d'une masse quelconque, fût-elle sublimée par un mythe d'Etat, de race ou de classe. Il a une valeur sociale aussi, comme membre de la famille nationale, au sein de laquelle il jouit de la plénitude de sa responsabilité et de ses droits, facilitant son accès à la condition de personnalité. Cassandre a raison de faire allusion aux dimensions inquiétantes de son avenir, préparé, en majeure partie, par la société de masse hautement mécanisée, dans laquelle les idéologies perdent de leur force attractive et suggestive, pour être remplacées par les réalisations de la sécurité sociale et par les possibilités, apparemment illimitées, de progrès et de bien-être que les moyens de communication se plaisent à accoler aux produits visibles des sciences appliquées. Mais l'homme, s'il veut rester homme, aura toujours sa mission spécifique — qui est une mission spirituelle — à accomplir. S'il obtempère aux obligations y attachées, il ne pourra le faire que dans la modestie et dans l'humilité de la créature, face au Créateur, en affirmant avec joie ses qualités et en respectant les règles du devoir qu'il dira religieux. Ce devoir prendra certainement de l'extension avec la réduction du temps de travail qui, peut-être, sera accompagnée d'une diminution qualitative et qui, par là, risquera de réduire le sentiment de satisfac-

tion résultant du travail bien fait, dans lequel le génie créateur de l'individu aura pu entrer pour quelque chose.

L'insatisfaction, qui commence à se faire jour dans la civilisation des loisirs, me paraît provenir du fait qu'une relation secrète, existant entre le travail humain et le devoir, dont tout effort serait l'expression visible, a été détruite. En effet, je suis convaincu que la somme des actions de force physico-intellectuelle, librement consenties et pleinement dispensées par l'homme dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne, d'un côté, et de sa mission humaine, de l'autre, doit rester la même: à diminution, ici, répondre là, si l'intensité de la satisfaction ne veut pas changer, une augmentation dans la même proportion et au même degré. Toute crise dans la civilisation, qu'elle soit audio-visuelle ou autre, est la conséquence d'une fausse liaison: l'homme s'attache de préférence aux moyens qui lui assurent le confort, alors que, pour tirer le plus de profit possible de ces moyens, il devrait faire valoir au maximum ses qualités personnelles, tant intellectuelles que morales et sociales. Or, la masse des individus se met trop facilement à tricher sur un plan. Et, du coup, chacun risque de perdre son propre bonheur. Rodin, le sculpteur, n'a pas trop exagéré, en disant: „Le monde ne sera heureux que quand tous les hommes auront des âmes d'artistes, c'est-à-dire quand tous prendront plaisir à leur tâche.” Rodin a bien accentué les deux agents du bonheur: le génie créateur et le travail joyeusement fait. Blondel, le philosophe, n'est pas moins catégorique, en affirmant que, seule, l'action, l'action libératrice, garantit le bonheur. Et nous voilà fixés!

La civilisation des loisirs ne veut certainement pas que nous fassions un usage abusif des moyens de communication de masse. Bien au contraire, elle se permet, par définition, de commander halte à ce qui, dans l'existence humaine, a été exagéré, démesuré, disproportionné et excessif par rapport au but final à atteindre. Un peu plus de repos, donc, au corps exploité, un peu plus de quiétude, aussi, à l'esprit tracassé! Ainsi l'esprit trouvera remplie la condition essentielle d'une vie intérieure intensifiée. La civilisation audio-visuelle, combinant la vision directe des choses avec la vision indirecte, très généreusement offre les moyens techniques nécessaires au sondage de l'univers matériel ainsi qu'à la redécouverte de l'univers spirituel. L'un reflétant l'autre, l'un se mettant au diapason de l'autre, la double tâche de l'être pensant prendra de l'envergure au rythme des inventions, des rapprochements effectués entre peuples, entre continents et entre planètes et des communautés qui ne tarderont pas à grandir à leur tour. En poursuivant son but suprême, un peu dans les intentions de Rodin, l'homme ennoblira les moyens que le progrès lui aura offerts. Et, par un choc en retour, les moyens aideront l'homme à conserver sa dignité de personnalité humaine, à maîtriser ses ambitions et à accepter le monde en union de plus en plus prononcée avec ses prochains et dans l'ordre de plus en plus reconnu qui, dans la paix réelle des hommes et des âmes, rétablira la vraie hiérarchie des valeurs. L'homme, en définitive, ne



sera plus l'esclave des machines, mais leur maître. La confiance qu'il réservera à son prochain, un prochain qu'il verra plus grand, intellectuellement, spirituellement et moralement, un prochain très sensé et très sensible, confiance se doublant d'une foi purifiée en tout ce qui s'élèvera au-delà du monde visible, il perdra de sa peur et, sciemment, orientera sa vie vers le mystère du salut. Oui, la recherche du salut deviendra le motif dominant de sa mission, de son devoir et de sa tâche quotidienne. La redécouverte de l'irrationnel, qu'il avait cru chassé à jamais, dénoyautera son inquiétude. Il sera serein, paisible, joyeux et satisfait de ses loisirs bien mis à profit. Et sa rencontre avec le bonheur se fera.

Que sera-t-elle, au fond ? La rencontre avec Dieu, Dieu vu beaucoup plus grand, opérée dans la rencontre avec le prochain ! En travaillant avec celui-ci et pour celui-ci, il aura travaillé avec Dieu et pour Dieu.

Voilà le terme de mon périple, où, contre Jean-Paul Sartre, en demandant l'audience publique contre son "Huis clos", je dirai : le bonheur, c'est l'autre ! L'épanouissement de la personnalité humaine, à la fin d'un développement de sensibilisation transcendante, tant physique que psychique, s'accomplit dans le prochain.

En le proclamant ouvertement, peut-être en Casandre à rebours, je suis bien conscient du fait que j'ai mis à nu une vérité apprise dans la Bible. Je n'en éprouve ni honte, ni gêne. Toutes les bonnes réflexions faites par l'homme, en philosophe, en théologien, en chercheur scientifique, en technologue, le ramèneront, infailliblement, vers ce livre qui, d'une façon parfaite, sait préparer à la jouissance du bonheur. Cette jouissance a son prix, même et surtout à l'époque des loisirs, toujours étendus, dont les moyens de distraction et les ressources d'attention et de tension d'esprit se valent. Ce prix, Saint François d'Assise l'a indiqué dans une prière qui, en seize vers, arrive à tout dire :

« Seigneur, faites de moi un instrument de votre paix :

Là où il y a la haine, que je mette l'amour;  
Là où il y a l'offense, que je mette le pardon;  
Là où il y a la discorde, que je mette l'union;  
Là où il y a l'erreur, que je mette la vérité;  
Là où il y a le doute, que je mette la foi;  
Là où il y a le désespoir, que je mette l'espérance;  
Là où il y a les ténèbres, que je mette la lumière;  
Là où il y a la tristesse, que je mette la joie;  
Faites, Seigneur, que je ne cherche pas tant

D'être consolé que de consoler,  
D'être compris que de comprendre,  
D'être aimé que d'aimer,  
Parce que c'est en se donnant que l'on reçoit,  
C'est en s'oubliant que l'on se trouve,  
C'est en pardonnant que l'on obtient le pardon ! »

Au cours de ce congrès à Luxembourg, cinq importantes conférences furent faites par des orateurs renommés, à savoir : une conférence par Monsieur Georges Hourdin, Directeur des Informations Catholiques Internationales, Paris, sur le thème : « La conception du bonheur de l'homme moderne »; une conférence par Monsieur James O.Halloran, Professeur de sociologie à l'Université de Leicester (Grande-Bretagne) sur le thème : « L'Etat et le bonheur du citoyen »; une conférence par Monsieur P. Busia (Ghana), Professeur de sociologie à Oxford, sur le thème : « Evolution de la conception du bonheur en face des changements sociaux et culturels dans les pays en voie de développement » et, finalement, une conférence par Monseigneur Mauer, aumônier du « Katholischer Akademikerverband » d'Autriche, sur le thème : « Vocation chrétienne et conception moderne du bonheur. »

Les délégués de Pax Romana se réunirent en groupes de travail pour approfondir le thème du congrès. C'est ainsi qu'un premier groupe étudia sous la direction de Monsieur James O.Halloran, Professeur à l'Université de Leicester et Secrétaire du Comité de Recherche pour la Télévision du Gouvernement britannique, le thème : « Une approche scientifique sociale à l'étude des moyens de communication de masse »; un second groupe de travail, dirigé par Monsieur Claude Picard, Professeur de mathématiques à Lyon, étudia « Le bonheur et la Technique »; un troisième groupe étudia le thème : « Le bonheur et le Welfare State », sous la direction de Monsieur Gilbert de Broeck, Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain et, enfin, un quatrième groupe se pencha, sous la direction de Monsieur Anthony Chullikal, sociologue, sur le thème : « Le bonheur et les problèmes de développement. »

Ajoutons qu'en marge des travaux de l'assemblée de Pax Romana, les délégués furent les invités de Monseigneur D<sup>r</sup> Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, la Haute Autorité de la C.E.C.A. et la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

Une messe pontificale fut en outre célébrée en la Cathédrale de Luxembourg par l'Evêque de Luxembourg.



## Nouvelles de la Cour (mois de septembre)

Le 3 septembre 1965, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France, qui Lui a présenté le Lieutenant-Colonel Jacques Vassal, Attaché militaire.

\*

Le 7 septembre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Joseph Kahamba, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur le D<sup>r</sup> Fereydoun Diba, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'Iran.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Madame Patricia Roberts Harris, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le 20 septembre 1965, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience Monsieur Pierre Auguste Messmer, Ministre des Armées de la République Française, en présence de Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 25 septembre 1965 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, les listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\*

Le 30 septembre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience une délégation de la Commission Paritaire de l'Association Communauté économique européenne - Etats africains et malgache associés.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de septembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 24 septembre 1965 sous la présidence de Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement.

Le Conseil a d'abord entendu deux exposés de Monsieur le Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, Ministre de la Force Armée, l'un sur le développement de la situation politique aux Communautés Européennes, l'autre sur le problème militaire à la lumière des conclusions de la Commission spéciale chargée d'étudier la réorganisation de l'Armée.

Le Conseil a prié Monsieur le Ministre de la Force Armée de préparer immédiatement, après l'étude de certains problèmes spécifiques relatifs à la matière,

les textes législatifs permettant de mettre en application la réduction du service militaire de 9 à 6 mois et ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le Conseil a en outre délibéré sur les prochains travaux parlementaires et il a approuvé le texte d'un avant-projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché.

Le Conseil a eu encore un premier échange de vues sur certaines modalités à prévoir pour l'exécution du régime du blé pour la campagne 1965-1966.

## Nouvelles diverses

### Le Président du Gouvernement aux Etats-Unis d'Amérique

Après avoir accompagné S.A.R. le Grand-Duc pendant la Visite d'Etat au Brésil, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement s'est rendu à Washington où il a eu un entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des USA, Monsieur Dean Rusk. Le Président du Gouvernement, en sa qualité de Ministre du Trésor, a participé ensuite dans la Capitale des Etats-Unis à l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Avant sa rentrée à Luxembourg, Monsieur Pierre Werner a assisté pendant quelques jours à l'assemblée des Nations Unies à New York.

\*

### M. Henry Cravatte à Strasbourg

Le Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Henry Cravatte, Président de la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux, a été reçu le 27 septembre à Strasbourg par Monsieur Peter Smithers, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. L'entretien a porté sur les nouveaux moyens propres à faire participer plus activement les organisations nationales et internationales des Pouvoirs Locaux aux tâches du Conseil de l'Europe.

\*

### Convention belgo-luxembourgeoise relative à la coopération consulaire

Le 30 septembre 1965 a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur à Bruxelles la signature d'une convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relative à la coopération dans le domaine consulaire.

La convention du 25 juillet 1921 établissant une Union Economique entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg disposait que dans les localités où le Grand-Duché de Luxembourg ne possède pas d'agent consulaire, la défense des intérêts luxembourgeois serait confiée aux agents consulaires belges.

Depuis lors ce texte a servi de fondement à la coopération consulaire entre les deux pays. Le protocole portant revision de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1965 précise qu'une convention spéciale devra régir la coopération dans les domaines autre que commerciaux. Cette convention spéciale qui a été signée aujourd'hui par M. P.H. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et par M. C. Dumont, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, concerne l'exercice par le corps consulaire belge, dans les circonscriptions où le Grand-Duché de Luxembourg

n'est pas représenté, des attributions en matière consulaire.

\*

### Benelux

Le Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique du Benelux s'est réuni le 4 octobre 1965 à Bruxelles sous la présidence du Ministre belge de la Santé publique M. A. Bertrand.

A cette réunion participaient pour la Belgique les Ministres Brouhon et Servais, pour les Pays-Bas le Ministre Veldkamp et les Secrétaire d'Etat. MM. Bartels et de Meijer et pour le Luxembourg le Secrétaire d'Etat M. Raymond Vouel.

Les Ministres ayant la Santé publique dans leur compétence ont pris connaissance du rapport d'activité de la Commission spéciale pour la Santé publique relatif à la période s'échelonnant du 1-7-1964 au 30-6-1965.

Ils ont émis un avis favorable à un projet de Recommandation relative aux activités des entrepreneurs de pulvérisation, ainsi qu'à un autre projet de Recommandation se rapportant à l'harmonisation des législations en matière de laits concentrés sucrés ou non.

Par ailleurs, ils ont eu un premier échange de vues à propos de l'avis émis par le Comité d'Hygiène Benelux au sujet de certains problèmes qui lui avaient été soumis.

En outre, ils ont également arrêté une position commune à l'égard d'un certain nombre de problèmes de Santé publique traités dans un cadre international plus large.

Enfin les Ministres des trois pays se sont informés mutuellement de la politique suivie par leur département respectif depuis le 22 février 1965.

Les Ministres ayant les Questions sociales dans leur compétence ont pris connaissance des activités déployées par la Commission sociale au cours de la période du 1-7-1964 au 30-6-65, et ont eu un échange de vues au sujet de l'évolution de la politique de leur département respectif.

\*

### Télégrammes de condoléances

A l'occasion du décès du Président de la Chambre des Communes britannique, Monsieur Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés luxembourgeois, a adressé les télégrammes de condoléances suivants au Vice-Président de la Chambre des Communes et à l'épouse du Président décédé :

To the Deputy-Speaker of the House of Commons  
London

The President and the Members of the Luxembourg Parliament, dismayed at the news of the cata-

strophe which has deprived the House of Commons of Its Speaker, wish to offer the House their sincere condolences and their heartfelt sympathy. The untimely death of this distinguished Member of Parliament, whose unequalled competence, fundamental humanity and dignity, and unerring and unshakable faith in parliamentary democracy have made him a true representative of British and of Western democracy, is deeply felt by the members of the Luxembourg Parliament. Their thoughts are with their British friends and allies in this time of sorrow and loss.

Victor BODSON

President of the Luxembourg Parliament

To Lady Hylton-Foster

The House of Commons, London

The President and the Members of the Parliament of the Grand Duchy of Luxembourg, dismayed at the news of the catastrophe which has deprived Great Britain of the Speaker of the House of Commons, wish to offer you their sincere condolences and their heartfelt sympathy. The untimely loss of this perfect gentleman, who was a loyal friend of this country and a true representative of parliamentary democracy, is deeply felt by the Members of the Luxembourg Parliament who had the privilege to know him personally. Their thoughts are with you at this time of sorrow and loss.

Victor BODSON

President of the Luxembourg Parliament

\*

### Journée Commémorative à l'occasion du cinquantenaire de la bataille de Champagne

Au début de la première guerre mondiale, de nombreux Luxembourgeois s'engagèrent dans la Légion étrangère à la suite de la publication, le 21 août 1914, d'un décret du Ministre français de la Guerre, demandant aux étrangers de rallier la Légion.

Environ 3.000 volontaires luxembourgeois furent ainsi incorporés dans la Légion étrangère et en 1915, à l'occasion de la bataille de Champagne, qui dura du 25 septembre au 16 novembre, les Luxembourgeois se conduisirent d'une façon admirable et firent preuve d'une bravoure exemplaire. Les vaillants bataillons luxembourgeois furent toutefois presque entièrement anéantis. En effet, sur les 3.000 volontaires, il n'en restait que 372 survivants qui furent réunis en un seul régiment, à savoir le légendaire Régiment de Marche de la Légion étrangère du Lieutenant-Colonel Rollet. Ce régiment, qui devait se couvrir de gloire, est le régiment le plus décoré de toute l'armée française.

Le 16 mars 1919, les 372 volontaires luxembourgeois survivants qui s'étaient tous couverts de gloire, furent reçus à Luxembourg avec enthousiasme et le Gouvernement conféra à chacun d'eux la Médaille commémorative des volontaires de guerre luxembourgeois 1914-1918. Le Gouvernement français décora

les volontaires luxembourgeois de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de la Médaille de guerre et d'autres hautes distinctions.

De ces 372 volontaires luxembourgeois il reste aujourd'hui encore 25 survivants âgés de 72 à 85 ans.

En vue de commémorer le cinquantenaire des combats de Champagne, d'importantes festivités eurent lieu les 25 et 26 septembre à Reims, Soudain, Novarin et en d'autres villes en présence des anciens légionnaires, dont une forte délégation d'anciens combattants luxembourgeois.

A Luxembourg, une importante cérémonie se déroula le 21 septembre en l'honneur des anciens légionnaires luxembourgeois. Cette journée commémorative fut organisée par l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois. La journée débuta par une messe de souvenir célébrée en l'église St-Michel. A l'issue du Service religieux, une prise d'armes eut lieu à la Place de la Constitution devant le Monument aux Morts, en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Au cours de cette cérémonie, des fleurs furent déposées devant le monument par Monsieur Pierre-Auguste Messmer, Ministre des Armées de la République Française, Monsieur Marcel Fischbach, Ministre luxembourgeois de la Force Armée, Monsieur Conselmann, Président de l'« Amicale des Volontaires luxembourgeois de la Grande-Guerre 1914-1918 aux Armées de l'Entente », et par le Major Louis Hubert, Président de l'« Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires luxembourgeois ». Pendant le dépôt des fleurs, l'hymne national français fut exécuté par la musique de la Garde grand-ducale et l'hymne national luxembourgeois par la musique de la Légion étrangère. C'est pour la première fois en temps de paix qu'un détachement de la Légion étrangère était accompagné hors du territoire français de son glorieux drapeau et de la musique de la Légion. Une compagnie d'infanterie métropolitaine de Metz et un détachement de la Garde grand-ducale prirent également part à cette émouvante cérémonie, au cours de laquelle Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg et le Ministre français des Armées remirent des décorations aux anciens légionnaires luxembourgeois.

Parmi les nombreuses personnalités civiles et militaires présentes on remarquait notamment Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France à Luxembourg, les Généraux Kœnig, Massu, Flipo et Gaultier, le Colonel Vadot, le Colonel Oscar Heldenstein, Chef d'Etat-Major adjoint de la Force Armée luxembourgeoise, le Lieutenant-Colonel Emile Kriepps, Président des Anciens Combattants luxembourgeois, le Colonel Duhazé, Président des Anciens Combattants français.

Parmi les drapeaux des diverses associations d'anciens combattants et des mouvements patriotiques figuraient notamment ceux de l'Association des Anciens Combattants 1939-45 et des Forces des Nations Unies, Amicale des Volontaires 1914-18, Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge, Amicale des Volontaires Luxembourgeois de l'Armée Belge, The American Legion Luxembourg Poste 7, 1131<sup>e</sup> Section des Médailleurs militaires à Luxembourg,

Association des Combattants de l'Armée Française au Grand-Duché de Luxembourg, Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et des Invalides de Guerre 1940-45, Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois, Association des Combattants Volontaires luxembourgeois de la Résistance Française, les Insoumis et Armée Secrète, Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois, Ligue luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques et Association des Médaillés de la Reconnaissance Française.

En fin de matinée, des fleurs furent également déposées devant le Monument aux Morts de l'Armée luxembourgeoise, puis un imposant cortège, précédé des drapeaux de la Légion Etrangère, de la Force Armée luxembourgeoise, des associations d'anciens combattants et des mouvements patriotiques, de la musique de la Légion Etrangère et de la Garde grand-ducale, des détachements de la Légion Etrangère, de l'infanterie métropolitaine de Metz et de la compagnie de la Garde grand-ducale, se dirigea vers le cimetière Notre-Dame où des fleurs furent déposées sur la tombe du Légionnaire Luxembourgeois Inconnu et devant la Croix de Hinzert.

Des réceptions furent offertes en l'honneur des personnalités civiles et militaires par Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg, et par Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée luxembourgeoise.

La journée commémorative fut clôturée par un concert public à la Place d'Armes, donné par la musique et les chœurs de la Légion Etrangère, en présence d'une foule impressionnante.

Ajoutons encore qu'au cours de la journée commémorative, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince avait reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur Pierre-Auguste Messmer, Ministre des Armées de la République Française, en présence de Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg

\*

### La réorganisation de l'armée luxembourgeoise

Le 14 septembre, le Ministre de la Force Armée a publié le communiqué suivant concernant la réorganisation de l'armée luxembourgeoise :

La Commission de réorganisation de l'Armée, conformément au mandat qui lui avait été fixé par l'arrêté ministériel du 22 mars 1965, a remis à Monsieur le Ministre de la Force Armée son rapport sur la réduction de la durée du service militaire à six mois et sur les modifications devant être apportées à la structure actuelle de l'Armée.

Le Gouvernement procédera aux consultations nécessaires et soumettra aux autorités législatives un projet de loi ayant pour objet la réduction de la durée du service militaire obligatoire à six mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966.

\*

### Réunion à Luxembourg de la Commission de l'Agriculture du Conseil de l'Europe

La Commission de l'Agriculture du Conseil de l'Europe a tenu une réunion à Luxembourg les 22 et 23 septembre 1965 sous la présidence de Sir Anthony Esmonde, Vice-Président de la Commission de l'Agriculture.

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient notamment l'examen et la discussion des points suivants : Les Politiques Agricoles en Europe; l'Interdépendance des Problèmes du Revenu et de l'Offre Agricoles; la Protection Sociale Agricole.

Au cours de leur réunion à Luxembourg, les délégués furent les hôtes du Ministre de l'Agriculture. Ils visitèrent la laiterie Luxlait, la station viticole de l'Etat, une cave coopérative et une exploitation agricole luxembourgeoise.

\*

### Congrès des hygiénistes et techniciens communaux

Du 13 au 19 septembre 1965 a eu lieu à Luxembourg le 45<sup>e</sup> congrès de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux.

Cette association, fondée en 1905 par le D<sup>r</sup> Imbeaux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Paris, organise chaque année un congrès qui permet de confronter l'opinion de tous les spécialistes sur un certain nombre de questions bien précises et qui fournissent l'occasion de visiter les réalisations techniques les plus intéressantes effectuées dans la région où se tient le congrès.

Le congrès de Luxembourg réunissait plus de deux cent cinquante participants, parmi lesquels figuraient des directeurs et des ingénieurs des services techniques municipaux, des directeurs de bureaux d'hygiène, des ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Génie rural et des ingénieurs sanitaires.

La séance d'ouverture eut lieu en présence de Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France, Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et de plusieurs autres personnalités. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur le D<sup>r</sup> Léon Mollitor, Directeur de la Santé Publique, et Monsieur Pierre Clairgeon, Président de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, Directeur général des services techniques de la Ville de Paris.

A l'ordre du jour de ce congrès figuraient la présentation des rapports et des conférences suivantes :

« La situation et le rôle de l'ingénieur dans la fonction publique », par M. Victor Bouchet; « La politique actuelle de l'eau au Grand-Duché de Luxembourg », par M. Josy Barthel; « La nouvelle centrale de craquage de la Ville de Luxembourg », par M. Roger Heynen; « Un rapport sur l'assainissement des communes rurales », par M. Jung, ingénieur en chef du Génie rural; une conférence sur « Les méthodes de traitement en vue d'améliorer les qualités



organoleptiques », faite par M. Le Strat, chef du service de surveillance des eaux de la Ville de Paris; le rapport sur « Le chauffage des grands ensembles », présenté par M. Guelfi, ingénieur des Ponts et Chaussées et directeur de l'équipement urbain de la Société centrale pour l'équipement du territoire; une conférence sur « Le métro suspendu », par M. Henriot, ingénieur à SAFEBE et, enfin, un rapport sur les « Problèmes posés par l'évolution des ordures ménagères, pour leur collecte et leur traitement », présenté par M. Dorfmann, ingénieur général et directeur des services de nettoyage de la Ville de Paris.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, les congressistes eurent l'occasion de visiter le nouveau théâtre de la Ville de Luxembourg, le pont Grande-Duchesse Charlotte et la nouvelle usine à gaz.

D'autres visites techniques eurent lieu dans le pays où les congressistes visitèrent notamment la station

d'épuration par boues activées d'Esch-sur-Alzette-Schifflange, le barrage et la station de traitement des eaux potables, en voie de construction à Esch-sur-Sûre, les installations hydroélectriques de la Société électrique de l'Our à Vianden, etc.

\*

### Fonctionnaires Européens des Finances

L'Union des fonctionnaires et employés des Finances en Europe (UFE) a tenu son congrès annuel les 24 et 25 septembre à Luxembourg. Cette association, qui a son siège à Luxembourg, groupe quelque 150.000 membres de huit pays de l'Europe, à savoir : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg.

## Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

- 2 septembre : A Luxembourg, Son Altesse Royale le Grand-Duc visite, en compagnie de nombreuses personnalités, le nouvel aménagement du Rocher du Bock.
- 4 septembre : A Luxembourg débute le congrès annuel de « Pax Romana ». Ce congrès est organisé par l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC) qui est affiliée à « Pax Romana ».
- 5 septembre : A Colmar-Berg a lieu l'inauguration du Monument aux Morts en présence de LL.AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.  
A Pétange est célébrée la 5<sup>e</sup> journée commémorative des enrôlés de force, victimes du nazisme.  
A Luxembourg, Maître Georges Gilbert Nonnenmacher, Conseiller juridique de la Fédération internationale des victimes du nazisme, présente son livre « La Grande Honte », sur invitation de la Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force.
- 7 septembre : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de miniatures anciennes d'Ethiopie, organisée par le Club de l'Unesco.
- 9 septembre : A Pétange est célébré l'anniversaire de la libération, en présence de l'Ambassadeur des Etats-Unis.
- 11 septembre : A Troisvierges a lieu le 10<sup>e</sup> Festival des Bruyères.
- 14 septembre : A Luxembourg, Monsieur J. R. Joyeux, Directeur du C.R.E.P.S. de l'Académie de Strasbourg, tient une conférence sur le thème « Technique et valeur humaine du sport ». Cette conférence est organisée par la L.A.S.E.L.
- 16 septembre: A la Galerie d'art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Micho Popovitch.  
A Luxembourg débute le 45<sup>e</sup> congrès de l'Association des hygiénistes et techniciens municipaux avec la participation de 250 congressistes européens.
- 19 septembre : A Grevenmacher a lieu la traditionnelle « Fête du vin et du raisin ».  
A Hesperange se tient le 46<sup>e</sup> congrès national de la Fédération des sapeurs-pompiers.
- 20 septembre : Sur invitation de l'Association des mutilés de guerre luxembourgeoise, des mutilés de guerre belges, français et hollandais séjournent pendant quatre jours à Luxembourg.
- 21 septembre : A Luxembourg a lieu la session de clôture de la session 1965 de l'Université internationale de Sciences comparées. Monsieur le Professeur Léon H. Dupriez, doyen de la Faculté, proclame les résultats et Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, prononce le discours de clôture.  
A Luxembourg est fêté le 50<sup>e</sup> anniversaire des combats de Champagne, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, Monsieur Robert Messmer, Ministre français des Armées et Monsieur Marcel Fischbach, Ministre luxembourgeois de la Force Armée.
- 25 septembre : Sur invitation de l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC), Monsieur le D<sup>r</sup> Zinck de Strasbourg tient une conférence sur le « Problème de la régularisation des naissances ».

26 septembre : A Hollerich est inauguré le Monument aux Morts à l'intention des victimes de la guerre 1940-45 par S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A Rollinggrund est inaugurée, au cours d'une cérémonie publique, une plaque commémorant la mémoire des victimes de la seconde Guerre mondiale.

A Clervaux a lieu la traditionnelle « Fête du Travail et de la Terre ».

27 septembre : L'Administration des P & T émet une nouvelle série de timbres « EUROPA ».

29 septembre : A Contern a lieu l'inauguration officielle de l'usine Dupont de Nemours en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Charles.

30 septembre : A la Chambre des Députés a lieu la séance solennelle d'ouverture de la Conférence Parlementaire de l'Association C.E.E.-E.A.M.A.

A l'auditorium de Radio-Luxembourg, Monsieur Jean-Etienne Marie, compositeur musico-logue, tient une conférence sur la musique concrète, la musique électronique et la musique expérimentale. Cette conférence est organisée par le Cercle de la C.E.C.A.

## Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

